



# Rapport d'activité 2022

Déchets - Énergie ● ● ● ● ● ● ● ●  
**Siredom**  
Environnement

Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Énergie  
par les Déchets et Ordures Ménagères

# Sommaire

## Le mot du président

## Le Siredom

- P. 04 — Présentation
- P. 06 — L'éco-site de Vert-le-Grand
- P. 07 — Les équipements

## Bilan 2022

- P. 08 — Les faits marquants 2022
- P. 12 — Finances : les chiffres clés
- P. 16 — Les données clés

## Les compétences

- P. 18 — Compétence Traitement  
CITD
- P. 20 — Éco-centres
- P. 28 — La Prévention et le réemploi
- P. 30 — Compétence Collecte

## Le RPQSP

- P. 32 — Indicateurs techniques
- P. 54 — Indicateurs financiers

Les Établissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ont l'obligation de communiquer sur leurs comptes et leurs activités (L5211-39 du CGCT). Pour ce faire, le Siredom établit chaque année un rapport annuel qui est présenté devant le Comité Syndical.

Ce rapport tient lieu également de rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (Décret du 15 décembre 2015). Il doit être présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Directeur de publication : Olivier THOMAS

Directeur général : Olivier LE CLECH

Mise en page : Nathalie LAVENIR

Conception des graphiques et iconographie : William BROUILLARD

Photos : Siredom / Freepik

Rédacteurs : Riwanon BRANCHUT-HERVE, Carlos CORDEIRO, Nathalie LAVENIR,

Bruno PATRICE, Stéphanie PATRICE, Ly PHAN, Delphine WACHS

Imprimé par l'Artésienne, certifiée Imprim'Vert sur papier certifié PEFC™ 10-31-1240.

# Édito



L'année 2022 marque la fin de la première moitié de mon mandat en tant que Président du Siredom. C'est donc l'occasion d'établir un **premier bilan** et de vous faire part des **orientations envisagées** pour la seconde partie.

Il y a trois ans, la situation qui m'a conduit à me présenter, était très préoccupante avec une succession de budgets insincères masquant un déficit évalué par la Chambre Régionale des Comptes, à environ 55 millions d'euros !

**Au final, le Siredom a dû payer plus de 61,5 millions d'euros** dont, au plus fort de la dette, 32 millions d'euros environ d'impayés assortis de 7 millions d'euros d'intérêts moratoires, 13 millions d'euros de contentieux et 9,5 millions d'euros de biens non amortis.

Sans un redressement radical de ces comptes, le Siredom courait à la catastrophe. Pour relever ce défi, nous avons dû faire preuve d'un **engagement collectif sans faille** afin de regagner la confiance des pouvoirs publics mais aussi de nos créanciers.

Dans cet esprit, nous avons mis en œuvre une **réduction de nos dépenses, la vente de certains de nos actifs, une gestion analytique irréprochable et une contribution collective mesurée.**

Nos efforts ont payé. **Nous avons aujourd'hui réglé la totalité de nos dettes avec 1 an d'avance** sur le calendrier convenu avec nos créanciers et 2023 sera l'année d'un retour complet à la normalité. La Chambre régionale des Comptes et les services de l'Etat nous ont d'ailleurs félicités pour ces efforts, notre gestion et ce retour à la sincérité budgétaire.

Je tenais à **remercier les représentants des collectivités**, car à chaque fois qu'il a fallu voter au Comité syndical les mesures nécessaires, ils ont été au rendez-vous !

Comme je m'y étais engagé, les **réunions de comité sont des vrais moments de partages de notre situation mais également de choix collectifs. Transparence et sincérité.** Nous avons par exemple pris ensemble des décisions concernant l'accueil des professionnels dans nos éco-centres. D'autres choix collectifs interviendront sur nos orientations futures mais aussi l'ajustement de notre fiscalité dans l'intérêt de nos habitants.

Avec le retour à la sincérité et l'équilibre budgétaire, le Siredom va pouvoir maintenant se consacrer pleinement à ses missions pour regagner sa place parmi les **acteurs dans le domaine de l'économie circulaire.** Cela va se traduire concrètement par le développement, du **réemploi dans ses éco-centres**, de la prévention des déchets là où le Siredom exerce la compétence collecte et de la **sensibilisation de nos jeunes** aux enjeux des déchets.

Nous devons également, en lien avec les intercommunalités en charge de la collecte, **mettre en œuvre de nouveaux moyens pour collecter séparément les biodéchets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

**Le Siredom a engagé des partenariats** avec la Recyclerie du Gâtinais, la Fabrique à Neuf, la Recyclerie Sportive, Bouteilles d'Avenir et, bien entendu, **le Siredom ne compte pas s'arrêter là avec le développement d'autres partenariats** pour disposer d'un large panel de solutions permettant un maximum de réemploi car, ne l'oublions pas, le réemploi doit primer sur le recyclage et le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit !

Dans nos déchèteries, **nos agents valoristes, soutenus par l'action des médiateurs, opèrent également un tournant avec un meilleur tri et une réduction importante des matériaux destinés à l'enfouissement.** Vertueuses sur le plan environnemental, ces mesures vont générer des économies pour nous tous !

Dans le domaine de la prévention, le Siredom a renforcé ses effectifs avec la venue d'un **maître et d'un guide composteur** pour assurer, dès 2023, des animations auprès de nos concitoyens afin de réduire les déchets en diminuant le gaspillage alimentaire et développant le compostage.

Enfin, le Siredom, avec son délégataire, SERIVEL, a développé un **outil pédagogique ludique**, en recourant aux technologies de la réalité virtuelle, pour **sensibiliser nos jeunes aux enjeux majeurs en matière de gestion des déchets.**

Avec le recrutement de 2 animateurs et après une période de mise au point nécessaire, l'objectif est d'aller, à la rentrée 2023 dans, les collèges mais aussi dans les services jeunesse, les centres de loisirs et les conseils municipaux enfants, pour animer des sessions de sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets.

D'autres projets verront le jour avec comme ligne de conduite, la mesure de l'impact environnemental de l'ensemble de nos activités au travers d'un **budget « climat »** afin de mettre nos moyens financiers au service des objectifs environnementaux qui s'imposent à nous. **Le Siredom compte parmi les acteurs de l'énergie dans le département et entend bien développer ce rôle dans les années à venir.**

Une première étape importante a été franchie, d'autres suivront et c'est avec le concours des élus qui siègent au comité syndical que **nous ferons du Siredom, un acteur majeur de l'économie circulaire et des énergies vertes, toujours avec un budget maîtrisé, transparent grâce à notre comptabilité analytique louée par tous, et sincère.**

Je veux à ces remerciements, associer l'ensemble du bureau du Siredom, ainsi que tous les agents de notre syndicat, de son directeur aux agents, qui font preuve d'un grand sens du service public.

Bonne lecture

Olivier Thomas  
Président du SIREDOM

# PRÉSENTATION DU SIREDOM

## UN ACTEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Avec pour objectif de renforcer ses actions en matière de prévention des déchets pour en limiter la production et réduire son impact environnemental.

Doté d'une usine de valorisation énergétique et d'un centre de tri des emballages basés à Vert-le-Grand, le Siredom traite les déchets de 175 communes de l'Essonne et de Seine-et-Marne.

Syndicat mixte fermé, le Siredom est un syndicat à la carte avec les compétences :

- Traitement pour 175 communes
- Collecte pour 37 communes

Dans le cadre de sa compétence traitement, le Siredom assure la collecte en apport volontaire du verre et des emballages sur certaines communes de son territoire.

## UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

Le Siredom est administré par un comité syndical composé de 175 délégués désignés par les assemblées délibérantes de ses 13 adhérents.


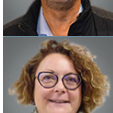

Chaque EPCI est représenté au prorata du nombre de communes qui le compose par un délégué titulaire et 2 délégués suppléants.

Un Bureau syndical, constitué du président, des vice-présidents et de 9 délégués avec mandat spécial, est compétent pour délibérer sur certains domaines d'activités.



## L'EXÉCUTIF DU SIREDOM

Le bureau syndical

	<b>Olivier Thomas</b> Président
	<b>Christian Schoettl</b> 1 <sup>er</sup> vice-président Collecte en porte à porte et lien avec le SITREVA
	<b>Germain Dupont</b> 3 <sup>ème</sup> vice-président Réduction des déchets à la source
	<b>Pascal Simonnot</b> 4 <sup>ème</sup> vice-président Lutte contre les déchets sauvages
	<b>Gilles Le Page</b> 6 <sup>ème</sup> vice-président CITD
	<b>Bernard Dionnet</b> 7 <sup>ème</sup> vice-président Points d'apports volontaires
	<b>Klerwi Landrau</b> 8 <sup>ème</sup> vice-présidente Éco-centres
	<b>Julien Garcia</b> 9 <sup>ème</sup> vice-président Prévention et sécurité des équipements
	<b>Jean-Marie Gelé</b> 10 <sup>ème</sup> vice-président Déchèteries gérées par le Sitreva
	<b>Fabrice Jaouen</b> 11 <sup>ème</sup> vice-président Finances
	<b>Alain Lamour</b> 12 <sup>ème</sup> vice-président Transition écologique
	<b>Serge Mercieca</b> 13 <sup>ème</sup> vice-président Personnel
	<b>Patricia Bergdolt</b> 14 <sup>ème</sup> vice-présidente Collectes sélectives
	<b>Jérôme Bérenger</b> 15 <sup>ème</sup> vice-président Éducation à l'environnement

### Les délégués avec mandat spécial

Gabriel Cruzillac, Amalia Duriez, Vincent Mevel, Françoise Guillard, Gregory Courtas, Sylvie Carillon, Stéphane Galiné, Christian Fournès et Daniel Corre.



# PRÉSENTATION DU SIREDOM

## Les chiffres clés

- 13 adhérents
- 175 communes
- 915 050 habitants
- 70 % de la population de l'Essonne

## Les 13 EPCI

- 4 communautés de communes
- 5 communautés d'Agglomération
- 1 établissement public territorial
- 3 syndicats



# L'éco-site de Vert-Le-Grand

## L'ÉCO-SITE DE VERT-LE-GRAND

regroupe sur un même site de nombreuses structures appartenant au :

### - Siredom

- un Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD)
- une déchèterie

### - Groupe Semardel

- Une unité de traitement pour le réemploi ou valorisation des déchets industriels (Semaval)
- Des unités de compostage, de tri, de valorisation et d'élimination des déchets du BTP (Semavert)
- Un centre pour la collecte des déchets (Semaer)

### - MEL du groupe Vinci

- Unité de valorisation de matériaux du BTP

### - GIE Val Pro environnement

- Plateforme de transformation des déchets du BTP

### - Béton Batir Sud Francilien (BBSF)

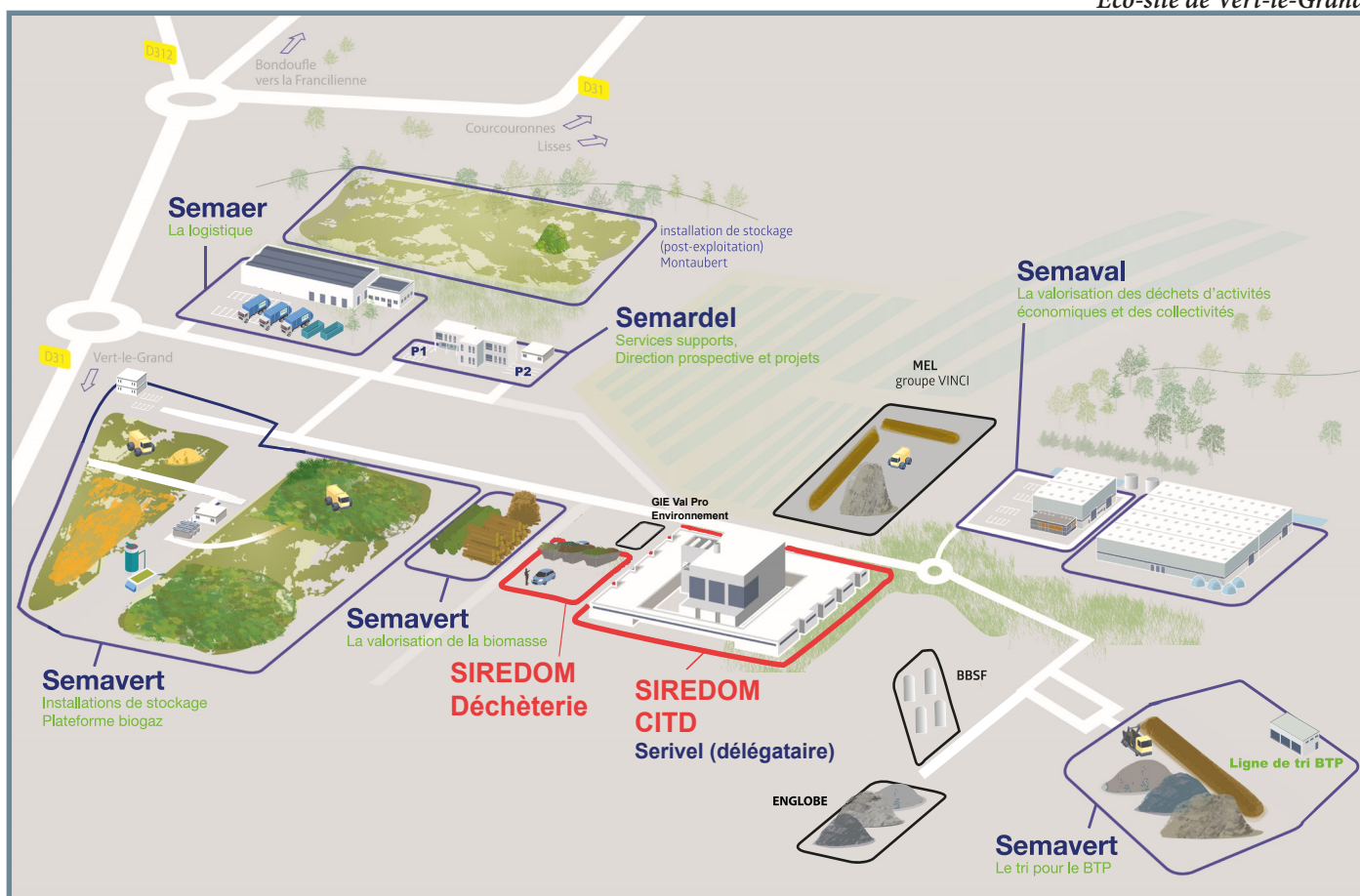
- Centrale à béton

### - Englobe

- Unité pour la dépollution des sols

Chaque année, le Siredom et le groupe Semardel traitent 1,5 million de tonnes environ de déchets sur l'éco-site de Vert-le-Grand.

Éco-site de Vert-le-Grand



Travaux en cours :

Construction par le groupe Semardel d'une usine de méthanisation d'une capacité de 35 000 t/an et d'une plateforme de maturation des mâchefers d'une capacité de 100 000 t/an.

# Les équipements du Siredom

## LE CENTRE INTÉGRÉ DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE VERT-LE-GRAND

### COMPREND :

- Une unité de valorisation énergétique (UVE) d'une capacité de 241 000 t/an avec production d'électricité et de chaleur ;
- Un centre de tri avec 2 lignes (capacité totale de 90 000 t/an) ;
- Une plateforme de transfert du verre ;

Le Siredom a confié à la société SERIVEL, filiale de la SEMARDEL, l'exploitation du CITD, au travers d'une Délégation de Service Public (DSP), jusqu'en 2037.

De nombreux investissements ont été réalisés de 2020 à 2022 pour :

- réduire la consommation d'eau,
- augmenter la production de chaleur et d'électricité,
- moderniser le traitement des fumées,
- augmenter sa capacité de tri des emballages et papiers,
- créer un jeu vidéo interactif à destination des collégiens.

### COÛTS DE TRAITEMENT 2022 (TTC/TONNE)



Incinération : 83,94 €



Emballages et papiers : 121,06 €\*  
\* déduction faite de la vente des matières



Transfert de verre : 6,55 €



Retrouvez toutes les infos du CITD :  
<https://citd-siredom.semardel.fr/>

## 27 ÉCO-CENTRES (DONT 3 EN GESTION POUR LE SITREVA)

**SITUÉS À :** Amponville, Athis-Mons, Ballancourt-sur-Essonnes, Briis-sous-Forges, Corbeil-Essonnes, Dourdan, Égly, Épinay-sur-Orge Étampes, Étréchy, Lardy, Le Coudray-Montceaux, Milly-la-Forêt, Moigny-sur-École, Montgeron, Morangis, Noisy-sur-École, Nozay, Ris-Orangis, Saclas, Saint-Chéron, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Germain-lès-Arpajon, Saint-Michel-sur-Orge, Saint-Pierre-du-Perray, Vert-le-Grand, Vigneux-sur-Seine.

## COMPOST SUD ESSONNE

Plateforme de compostage de déchets végétaux vendue en juin 2022 à Semavert pour un montant de 2 450 000€.



# Les faits marquants 2022

## SOLDE DE NOS DETTES, DES BIENS NON AMORTIS ET DES CONTENTIEUX AVEC LE SITREVA

Reste à payer en 2023, le solde des intérêts moratoires pour un montant de 2,72 M d'€

### MONTANT DE LA DETTE

État de la dette	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Prévisionnel (accord+avenants)	-31 859 199 € HT	-29 482 673 € HT	-24 590 773 € HT	-14 812 070 € HT	-2 966 266 € HT	0 € HT
Réel	-31 859 199 € HT	-29 479 116 € HT	-24 355 028 € HT	-7 456 470 € HT*	0 € HT	0 € HT

\* Remboursements effectués les 11 et 12 janvier 2023 et rattachés au budget 2022.

### MONTANT MAXIMUM DÛ PAR LE SIREDOM : 61 605 042 €

Dette			
Montant maximum de factures impayées (31/12/2019)		31,86 M €	38,85 M €
Intérêts moratoires		6,99 M €	
Contentieux Sitreva (hors règlement Coeur d'Essonne Agglomération)			
Volet Hurepoix		12,02 M €	13,22 M €
Volet Arpajonnais		1,20 M €	
Biens non amortis au 1 <sup>er</sup> janvier 2020 suite au bail emphytéotique administratif			
Capital		9,15 M €	9,53 M €
Intérêts		0,38 M €	
<b>TOTAL</b>			<b>61,60 M €</b>

### SYNTHÈSE DES RÉGLEMENTS : 61 605 042 + 8 483 737 = 70 088 779 €\*

\* En 2020, le Siredom a remboursé 13,46 M € de factures impayées et généré une nouvelle dette de 8,48 M €.

en € HT	2019	2020	2021	2022	2023
Dette	853 630 €	13 547 082 €	7 602 845 €	22 608 114 €	2 722 227 €
<i>Factures</i>	75 917 €	13 463 479 €	4 850 289 €	21 953 251 €	
<i>Intérêts moratoires</i>	777 713 €	83 603 €	2 752 556 €	654 863 €	2 722 227 €
Contentieux SITREVA	425 905 €	3 186 536 €	6 887 575 €	2 720 728 €	
<i>Parts fixes + prestations janvier 2018</i>	125 905 €	3 117 695 €	6 788 368 €		
<i>Intérêts</i>		68 841 €	99 207 €		
<i>Coût de sortie volet « Hurepoix »</i>				1 820 728 €	
<i>Coût de sortie volet « Arpajonnais »</i>	300 000 €			900 000 €	
Biens non amortis suite fin BEA		3 260 161 €	3 196 986 €	3 076 990 €	
<i>Capital</i>		3 050 778 €	3 050 778 €	3 050 778 €	
<i>Intérêts</i>		209 383 €	146 208 €	26 212 €	
<b>Total</b>	<b>1 279 535 €</b>	<b>19 993 779 €</b>	<b>17 687 406 €</b>	<b>28 405 832 €</b>	<b>2 722 227 €</b>

Financement (€ HT)	2019	2020	2021	2022	2023
Contributions collectivités	822 324 €	16 753 576 €	16 388 042 €	22 598 503 €	13 526 334 €
Soutiens CITEO	457 211 €	3 240 203 €	1 299 364 €	5 807 329 €	-10 804 107 €
<b>Total</b>	<b>1 279 535 €</b>	<b>19 993 779 €</b>	<b>17 687 406 €</b>	<b>28 405 832 €</b>	<b>2 722 227 €</b>

Afin d'accélérer le règlement de nos dettes, biens non amortis, et contentieux, et minorer le coût des intérêts moratoires, une part des soutiens versés par CITEO a été utilisée jusqu'en 2022 pour un montant cumulé de 10 804 107 €. Dans le budget 2023, il conviendra de reconstituer ces soutiens, par les contributions des adhérents.

## VENTE DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

En juin 2022, le Siredom a vendu à Semavert la plateforme de compostage située à Boissy-le-Sec (acquise en 2016) pour un montant de 2 450 000€.



## SORTIE DU SITREVA

En décembre 2022, le Siredom et Sitreva ont adopté concomitamment des délibérations actant le retrait du Siredom de Sitreva.

L'année 2022 a également été marquée par l'extinction du contentieux « Siredom/Coeur d'Essonne Agglomération/Sitreva » qui portait sur le retrait des 10 communes de l'Arpajonnais. Après annulation par le tribunal administratif d'Orléans de l'arrêté interpréfectoral relatif à l'indemnité de sortie due à Sitreva, le Siredom, Cœur d'Essonne Agglomération et Sitreva ont fait le choix d'un accord à l'amiable sur le montant de cette indemnité. Après échanges, il a été acté de verser la somme de 3 224 300 € au Sitreva, dont 1 200 000 € à la charge du Siredom et 2 024 300 € à la charge de Cœur d'Essonne Agglomération.



La convention de gestion transitoire des trois éco-centres de Briis-sous-Forges, Dourdan et Saint-Chéron a été prolongée pour 2023, dans l'attente de l'arrêté interpréfectoral qui doit acter la réduction de périmètre de Sitreva avec la sortie du Siredom.

## MODIFICATION DES STATUTS DU SIREDOM AVEC LA REPRISE DE LA COMPÉTENCE COLLECTE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE (CCEJR)

Le Siredom exerce la compétence collecte sur les communes de Villeconin, Souzy-la-Briche, Saint Sulpice-de-Favières, Mauchamps, Saint-Yon et Boissy-sous-Saint-Yon, membres de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.

Cette dernière a émis le souhait de reprendre la compétence collecte sur l'ensemble de son territoire pour en uniformiser la gestion.

En décembre 2022, le Siredom a accepté ce transfert. La CCEJR reste membre du syndicat au titre de la compétence traitement.

La reprise de compétence prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Elle implique le transfert de certains marchés, notamment la collecte en porte-à-porte, et d'équipements (bornes d'apport volontaire). Aucun transfert de personnel n'est à prévoir.

## RENOUVELLEMENT DES INSTANCES AVEC L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Le Siredom a organisé les élections de son Comité Social Territorial en décembre 2022. Cette instance paritaire composée de 3 représentants du Siredom et 3 représentants du personnel élus remplace le Comité Technique.



Compte tenu des risques inhérents aux métiers du Siredom, une Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail a également été créée. Les représentants du personnel y siégeant sont désignés par les représentants du personnel du CST. Cette instance reprend en grande partie les missions du Comité Hygiène Santé et Conditions de Travail qui existait auparavant.

Le taux de participation à l'élection du CST était de plus de 80%.

En parallèle, ont eu lieu les élections pour le renouvellement des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) rattachées au CIG de la Grande Couronne.



## DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX



Les agents se sont fortement impliqués dans cette démarche avec un **taux de réponse de 76 %**. La **note moyenne attribuée à la qualité de vie au travail est de 7/10**.

Plus de 70% des agents du Siredom ayant répondu au questionnaire recommanderaient à une personne de leur entourage de venir travailler au Siredom.

Plusieurs pistes d'actions ont été dégagées afin d'améliorer les conditions de travail des agents :

- améliorer la communication sur les actions et enjeux du Siredom,
- accompagner les agents tout au long de leur carrière,
- expliquer aux usagers le métier d'agent valoriste et l'importance du tri en déchèterie
- s'assurer de la diffusion et de la compréhension des procédures internes.

Les agents ont été associés à la réflexion sur le plan d'actions et incités à émettre des idées pour résoudre les difficultés rencontrées.

En 2023, le plan d'actions pour la prévention des risques psycho-sociaux doit être présenté au Comité de Pilotage et mis en œuvre.

*Interview de Lucile PASSY,  
Conseillère en organisation au CIG*

*Je suis intervenue au Siredom, à la demande de la direction afin de réaliser le diagnostic des risques psychosociaux, qui est une obligation réglementaire. Le diagnostic s'est fait en plusieurs temps : une réunion de lancement, un questionnaire à remplir par les agents, des entretiens collectifs, une réunion de restitution. J'ai ensuite été sollicité pour animer 3 ateliers co-construits qui ont permis de trouver des solutions concrètes.*

*À chaque étape, mon travail a été facilité grâce à l'implication de tous et une grande écoute de la part des agents, mais également de la direction. Il y avait beaucoup de présence et beaucoup de questions, ce qui montre l'intérêt des agents.*

*Ce fut un plaisir de travailler pour le Siredom.*

## INAUGURATION DE LA 2<sup>NDE</sup> LIGNE DE TRI DU CENTRE INTÉGRÉ DE TRAITEMENT DES DÉCHETS (CITD)

Le 29 septembre 2022, la seconde ligne de tri a été inaugurée en présence de près de 100 élus, personnalités et partenaires.



Présentation du nouveau centre de tri à TF1

## MATINÉE BIODÉCHETS

Lors de la matinée biodéchets organisée le 15 décembre 2022 par le Siredom, des représentants de Coeur d'Essonne Agglomération ont présenté une solution de collecte à la source des biodéchets couplée à la collecte d'ordures ménagères.

La société Upcycle a ensuite présenté des composteurs électromécaniques à usage collectif.



# Les faits marquants 2022

## CRÉATION DE MODÉRIS, UN JEU VIDÉO INTERACTIF

Dans le cadre de sa DSP, le Siredom a fait développer un jeu vidéo interactif à destination des collégiens par la société Novelab.

Le jeu Modéris sera fonctionnel en 2023.

Les ateliers de création ont été menés par Pierre GIRARD, journaliste scientifique et environnemental.



À destination des collèves, Modéris permet d'aborder les thèmes du cycle des déchets de façon ludique : collecte, tri, centre de tri, usine d'incinération et prévention des déchets.

Jeu interactif, il met en avant la coopération des joueurs pour préserver l'environnement.



*Interview de Marie Cruveillier,  
Cheffe de projet à Novelab*

Nous avons travaillé avec le Siredom et Sérivel, son délégataire, pendant un an à la conception d'un jeu pédagogique à destination des collégiens.

Les 3 mini-jeux et l'usage du casque de réalité virtuelle étaient habituels pour nous. Le défi, c'était la mise en réseau des 9 groupes de 4 joueurs avec le maître du jeu.

Ce projet a été très enrichissant pour nous : nous avons découvert le monde du déchet et visité l'usine. Le résultat est plus que positif et les enfants devraient ainsi comprendre le travail que nécessite la gestion des déchets.



## MODIFICATION DES CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

Le Siredom a revu ses modalités d'accès aux entreprises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour se faire, des rencontres avec les représentants des Chambres de Commerces et d'Industries (CCI) et des Métiers et de l'Artisanat (CMA) ont eu lieu.

Le comité syndical du 13 décembre 2022 a voté les conditions suivantes (voir flyer ci-contre distribué à l'ensemble des usagers professionnels).

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les conditions d'accès aux déchèteries évoluent pour les entreprises !**

La loi dispose que les déchèteries publiques sont à l'usage des particuliers résidant sur le territoire d'une collectivité et, exceptionnellement, à l'usage des entreprises en respectant des règles strictes vis-à-vis des conditions d'accès.

Par conséquent, le Siredom a revu les modalités d'accès des entreprises aux déchèteries comme suit :

**CONDITIONS D'ACCÈS**

- Siège social situé sur une des 175 communes du territoire
- 100 passages / an maxi sauf déchets végétaux
- 5 m<sup>3</sup> / passage maxi

**TARIFS A PRIX COÛTANT PAR TRANCHE D'1 M<sup>3</sup>**

- 45 € TTC pour les enfouissables
- 25 € TTC pour les valorisables
- 15 € TTC pour les végétaux

**Courant 2023, mise en place du prépaiement**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les pouvoirs publics mettent en œuvre une nouvelle filière REP (Responsabilité élargie du producteur) pour les activités du bâtiment et, à cette occasion, les déchets issus de cette activité pourront être déposés dans des points de collecte avec une prise en charge de leur traitement et dans certains cas de leur enlèvement.

Pour toute information, veuillez contacter le SIREDOM :

- 01 69 74 23 50
- [decheterie@siredom.com](mailto:decheterie@siredom.com)
- [www.siredom.com](http://www.siredom.com)

Déchets - Énergie  
**Siredom**  
Environnement

## BILAN FINANCIER

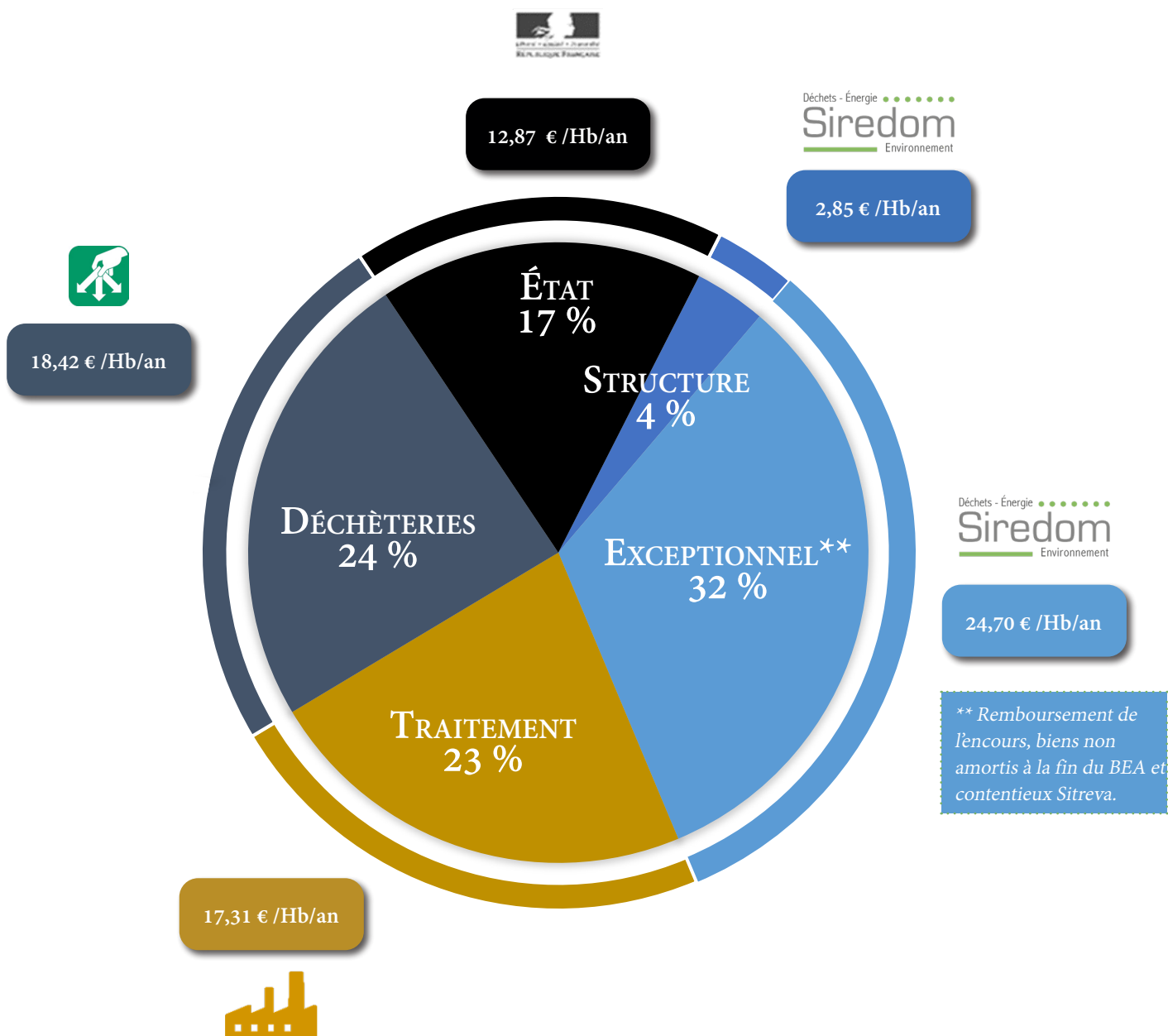
COMPÉTENCES TRAITEMENT  
ET PRESTATION DE COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE  
(138 COMMUNES)

### Les chiffres clés

CONTRIBUTIONS : 64 875 700 € TTC

SOIT 76 €/HAB/AN

852 156 HABITANTS



## BILAN FINANCIER

COMPÉTENCES COLLECTE ET TRAITEMENT  
(37 COMMUNES DU HUREPOIX)

### Les chiffres clés

CONTRIBUTIONS : 8 538 538 € TTC

SOIT 136 €/HAB/AN

62 894 HABITANTS



16,21 € /Hb/an

Déchets - Énergie .....  
**Siredom**  
Environnement

2,85 € /Hb/an

\* Pas d'accueil  
des usagers  
professionnels à  
Briis-sous-Forges,  
Saint-Chéron et  
Dourdan.



22,96 € /Hb/an

ÉTAT  
12 %

STRUCTURE  
2 %

24,70 € /Hb/an

DÉCHÈTERIES\*  
17 %

EXCEPTIONNEL\*\*  
18 %

Déchets - Énergie .....  
**Siredom**  
Environnement

9,38 € /Hb/an

TRAITEMENT  
7 %

COLLECTE  
44 %

\*\* Remboursement de  
l'encours, biens non  
amortis à la fin du BEA et  
contentieux Sitreva.



59,67 € /Hb/an





# Finances : les chiffres clés

## LES GRANDS ÉQUILIBRES

Recettes de fonctionnement 95 456 301,34 €	Dépenses de fonctionnement 89 905 968,89 €
Capacité d'autofinancement 5 550 332,45 €	Épargne brute 5 550 332,45 €
Subventions d'équipement 4 180 525,56 €	Remboursement du capital 2 033 874,01 €
Emprunt 0,00 €	Autres dépenses d'équipement (Mandats et titres émis) 4 726 251,20 €

## LE BUDGET 2022

	Recettes	Dépenses	Total
Fonctionnement	95 490 420,84 €	93 800 492,28 €	+ 1 689 928,56 €
	Déficit de fonctionnement reporté de n-1		0,00 €
	Excédent de fonctionnement reporté de n-1		+ 1 683 710,26 €
	Résultat de fonctionnement reporté (résultat brut)		+ 3 373 638,82 €

	Recettes	Dépenses	Total
Investissement	11 402 723,71 €	10 120 097,72 €	+ 1 282 625,99 €
	Solde d'exécution négatif reporté de n-1		- 1 893 109,07 €
	Solde d'exécution positif reporté de n-1		0,00 €
	Résultat d'investissement reporté (résultat brut)		- 610 483,08 €
	Résultat de clôture		+ 2 763 155,74 €

## RESTES À RÉALISER DE L'ANNÉE N À REPORTER SUR LE BUDGET N+1

	Recettes	Dépenses	Total
Fonctionnement	- €	- €	0,00 €
Investissement	293 645,00 €	230 022,14 €	63 622,86 €
	Résultat des restes à réaliser		+ 63 622,86 €
	Résultat final de l'exercice (résultat net de clôture)		+ 2 826 778,60 €



# Finances : les chiffres clés

## CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DU SIREDOM

### L'épargne de gestion

Épargne de Gestion = recettes de fonctionnement - (dépenses de fonctionnement - intérêts de la dette).

### La capacité d'autofinancement brute ou épargne brute

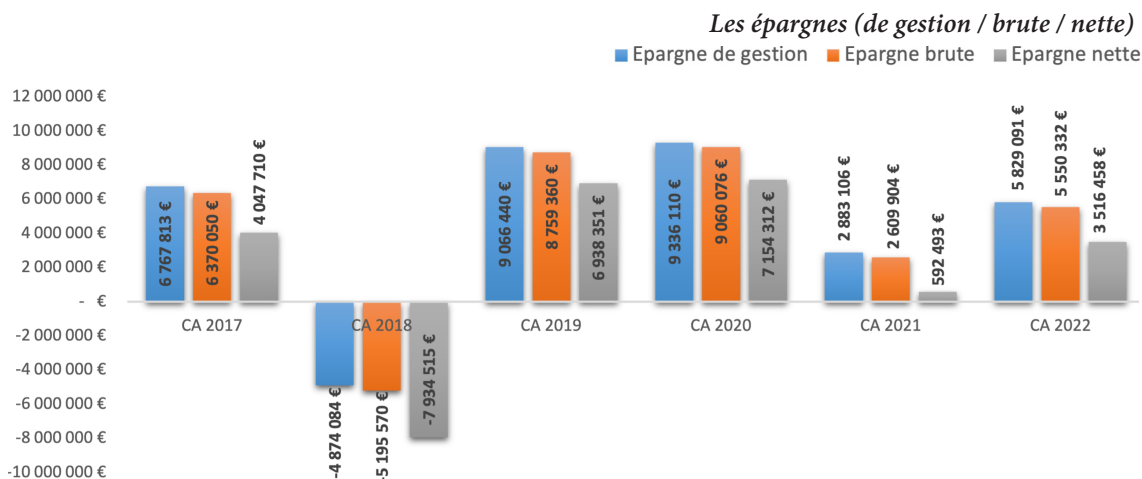
Épargne brute = Épargne de gestion - intérêts de la dette

### La capacité d'autofinancement nette ou épargne nette

Épargne nette = Épargne brute - remboursement en capital de la dette

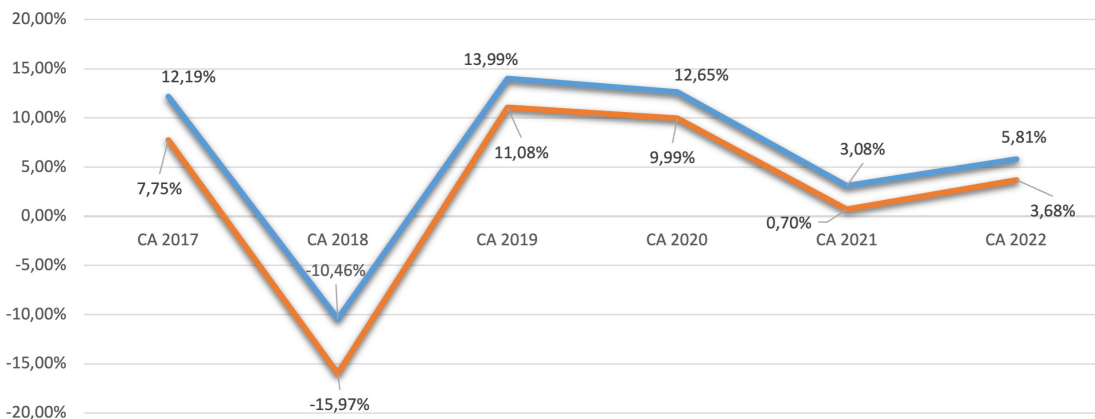
En 2022, le taux d'épargne brute s'établit à 5,81% en amélioration par rapport à 2021.

À l'instar du taux d'épargne brute, le taux d'épargne nette est également en augmentation à 3,68% après remboursement du capital des emprunts.



### Évolution des taux d'épargne

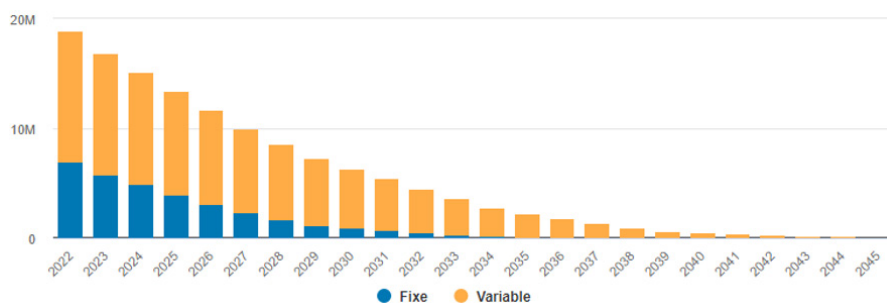
— Taux d'épargne Brute — Taux d'épargne Nette



## LES EMPRUNTS

Capital restant dû au 31 décembre 2022	16 910 248 €
Taux moyen (Ex/Ex Annuel)	1,37 %
Durée de vie résiduelle	12 ans et 2 mois
Durée de vie moyenne	6 ans et 2 mois
Nombre de lignes	13

### Extinction de la dette



## Collecte

### Communes

#### Collecte sur 37 communes (Hurepoix)

##### 20 590 t en PAP (Porte à porte)

- **12 509 t** ordures ménagères résiduelles (OMr)
- **3 383 t** emballages/papiers
- **4 659 t** déchets végétaux
- **39 t** encombrants

**36 213 t** dont

##### 3 318 t en BAV (apport volontaire)

- **1 911 t** verre
- **477 t** emballages/papiers
- **930 t** ordures ménagères résiduelles (OMr)

#### Collecte sur 138 communes (apport volontaire)

##### 12 305 t

- **1 832 t** emballages/papiers
- **10 473 t** verre

### Éco-centres

**153 382 t\*** dont

(\*hors tonnages éco-DDS,  
cartouches d'encre et  
radiographies)

- **46 291 t** enfouissable
- **36 254 t** inerte (gravats)
- **34 170 t** valorisable
- **21 099 t** végétaux
- **5 088 t** DEA (Déchets d'élément d'ameublement)
- **4 760 t** ferraille
- **2 690 t** DEEE
- **1 238 t** cartons
- **742 t** plâtre
- **537 t** DDS (Hors éco-DDS)
- **226 t** pneus non jantés
- **184 t** huiles usagées
- **73 t** pneus jantés
- **25 t** piles
- **5 t** ordures ménagères (Briis-sous-Forges)

## Traitement

### Tonnages réceptionnés 519 349 t dont

- 229 264 t** d'ordures ménagères résiduelles (OMr)
- 67 933 t** emballages/papier, verre et cartons de déchèteries
- 62 476 t** déchets verts
- 46 291 t** enfouissable
- 38 389 t** gravats (inertes)
- 34 688 t** valorisable
- 15 146 t** déchets des services techniques
- 10 825 t** encombrants
- 5 088 t** DEA (déchets d'élément d'ameublement)
- 4 760 t** ferraille
- 2 702 t** DEEE
- 742 t** plâtre
- 537 t** DDS (Hors éco-DDS)
- 299 t** pneus
- 184 t** huiles usagées
- 25 t** piles

## Valorisation

### Répartition des flux entrants

- 47 % incinération
- 35 % valorisation matières
- 18 % enfouissement



### Incinération

**245 548 t**

- 207 282 t d'OMr
- 14 406 t de refus de CS
- 5 470 t de refus encombrants
- 18 390 t de refus des déchèteries et services techniques



### Valorisation matières

**181 226 t**

- 53 527 t des collectes selectives
- 61 174 t des déchèteries
- 4 049 t des encombrants et services techniques
- 62 476 t de déchets végétaux



### Enfouissement

**92 575 t**

- 21 982 t d'OMr
- 46 291 t de l'enfouissable des déchèteries
- 15 146 t de déchets des services techniques
- 6 850 t du refus de tri du valorisable des déchèteries et services techniques
- 1 491 t de refus de tri d'encombrants
- 742 t de plâtre
- 73 t de pneus

## DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le suivi technique et financier de ce contrat nécessite des échanges très réguliers et documentés entre le délégataire, la Serivel et le Siredom.

En complément des échanges informels réguliers, des points de contrôle ont été formalisés en 2022 par des suivis :

- Mensuels assurés par la directrice traitement et ses collaborateurs
- Trimestriels avec un comité de suivi de la délégation composé des Directeurs Généraux du Siredom et de Serivel et leurs collaborateurs respectifs
- Annuels avec des réunions de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et de la Commission de Contrôle Financier (CCF).

Le respect de l'environnement est un impératif majeur dans le cadre de l'exploitation de notre usine. Ces équipements performants permettent de répondre aux enjeux environnementaux, que ce soit sur le traitement des fumées avant rejet ou encore sur l'optimisation du dispositif de traitement des eaux du site.



La performance de l'usine d'incinération a été améliorée en vue d'augmenter sa production d'énergie. En effet, elle possède 2 groupes turboalternateurs dont un est dédié exclusivement à la production d'électricité et l'autre fonctionne en cogénération et produit de l'électricité et de la chaleur. L'énergie électrique produite alimente d'une part, l'usine et, en partie, le centre de tri, et d'autre part, est revendue à des fournisseurs d'électricité. L'énergie thermique produite alimente le réseau de chauffage urbain de la ville d'Evry-Courcouronnes.

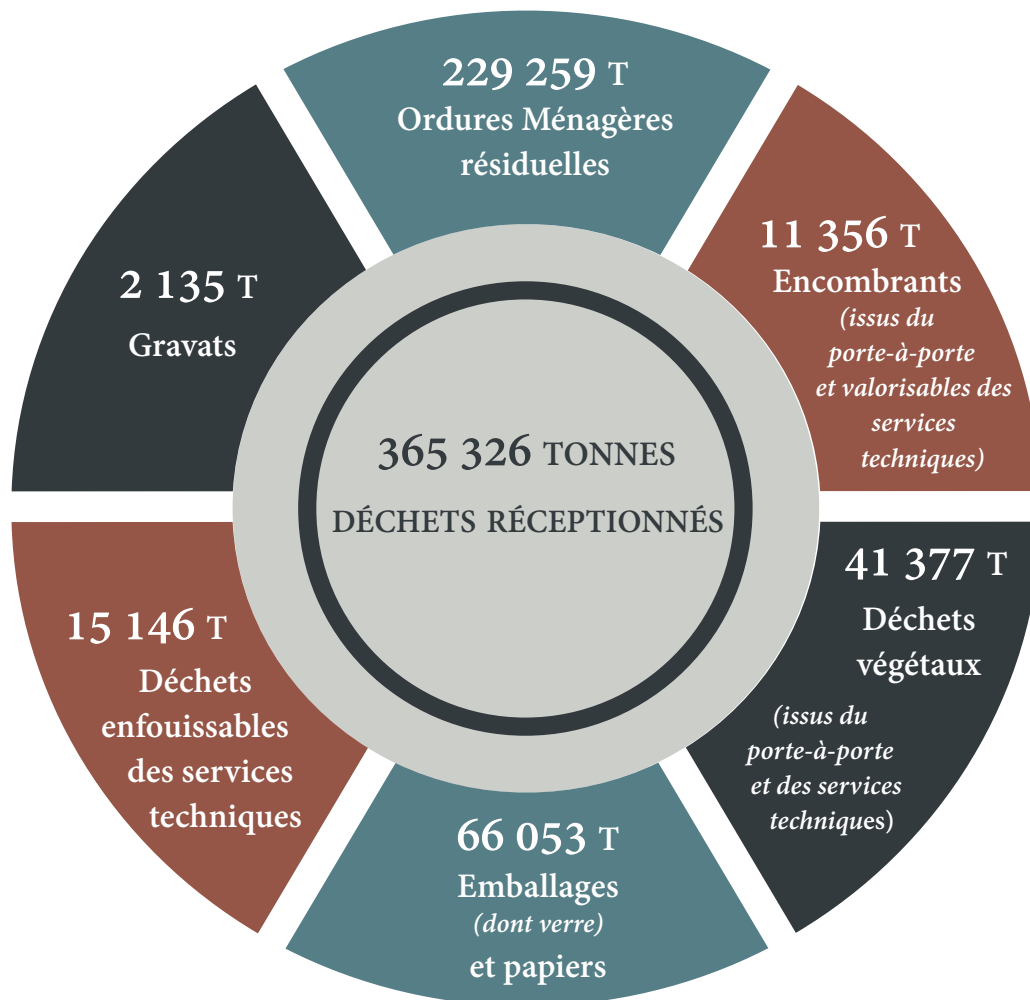
L'usine d'incinération a traité en 2022 les ordures ménagères du territoire du Siredom, mais également les refus issus du tri des collectes sélectives, des encombrants et des déchets valorisables des déchèteries. L'ensemble de ces tonnages étant plus importants que la capacité de l'usine, des ordures ménagères ont été traitées sur d'autres usines d'incinération ou envoyées en enfouissement.

Concernant le centre de tri des collectes sélectives, l'année 2022 a vu la montée en puissance de la 2<sup>nd</sup> ligne de tri et le démarrage des travaux d'amélioration de la 1<sup>ère</sup> ligne de tri, qui seront finalisés en 2023. Le centre de tri traite désormais la quasi-totalité des collectes sélectives de l'Essonne, car SERIVEL a été lauréat des appels d'offres du Siom de la vallée de Chevreuse et du Simacur. Le Siredom a également conclu une convention de partenariat avec la RIVED en 2021.



# Compétence Traitement

## TONNAGES RÉCEPTIONNÉS AU CITD (HORS DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES)



### Les chiffres clés

#### CHIFFRES DU CITD

- **Usine de valorisation énergétique**

Production électricité : 100 722 MWh dont 19 933 MWh autoconsommés

Production chaleur : 140 916 MWh, correspondant aux besoins de 42 317 foyers.

- **Centre de tri**

32 % de refus de tri de la poubelle jaune (36 % en 2021)

68 % de valorisation matières

*Interview de Karim SIFER,  
Directeur d'exploitation du service de tri et  
collectes sélectives*

*Notre site accueille les collectes sélectives du Siredom, mais aussi de Simacur, du Siom, de la Rived... soit la quasi-totalité de l'Essonne.*

*On travaille main dans la main avec le Siredom pour servir le territoire et l'intérêt général. Mes équipes sont pleinement satisfaites des nouvelles conditions de travail sur la nouvelle chaîne de tri, mais également sur la première chaîne de tri suite à sa modernisation.*

*Malheureusement, on observe encore de nombreux refus de tri. Or, cela impacte le fonctionnement de la chaîne de tri et nuit à la sécurité et à l'hygiène du personnel.*



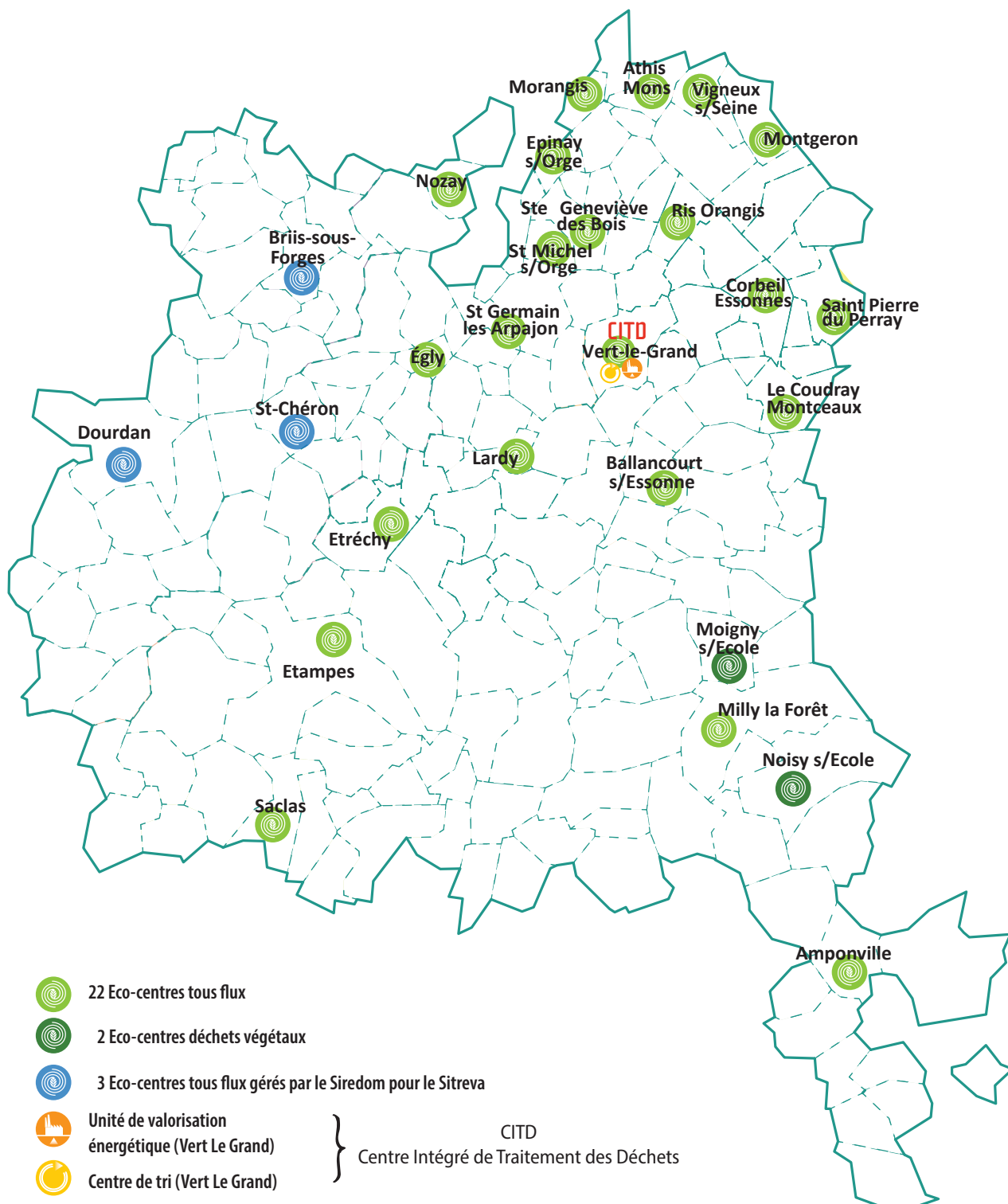
## Eco-CENTRES (DÉCHÈTERIES)

### LOCALISATION

Le Siredom dispose d'un important réseau d'éco-centres localisés essentiellement sur le département de l'Essonne.

Ce réseau, constitué de 27 déchèteries, propose un maillage dense sur l'ensemble du territoire afin que tous les habitants du Siredom aient accès en 15 min environ à une déchèterie.

En effet, le Siredom propose actuellement 1 éco-centre pour 37 500 habitants (contre 1 pour 67 500 habitants en moyenne en Île-de-France).



# Compétence Traitement

## TONNAGES PAR FLUX ET PAR ÉCO-CENTRES

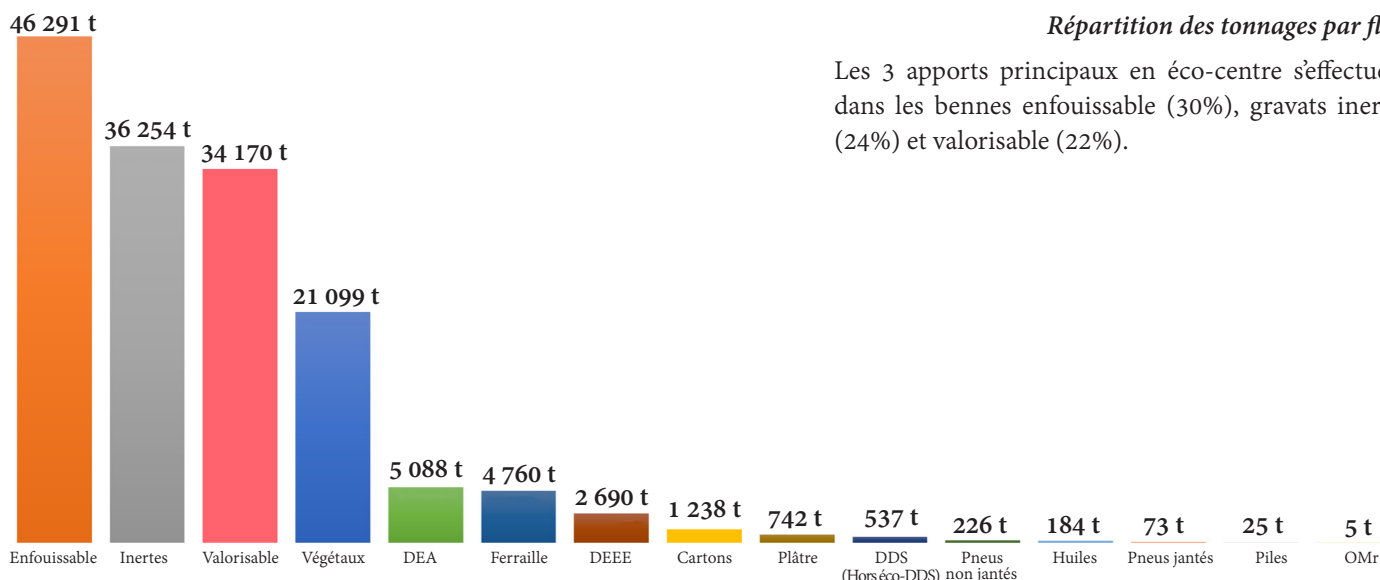
(en t)	Cartons	Enfouissable	Valorisable	Végétaux	Ferraille	Inerte	Plâtre	Pneus jantés	DEA	DEEE	DDS (hors éco-DDS)	Huiles	Pneus non jantés	Piles	OMr	TOTAL TONNAGE*
Amponville	12	321	278	264	43	184		-	-	23	5	3	3	0,35		1 136
Athis-Mons	16	834	1 065	262	62	1 317	98	1	-	26	22	5	5	0,51		3 714
Ballancourt	219	1 890	2 939	5 707	438	2 545		5	535	115	51	19	16	1,60		14 482
Briis-sous-Forges	67	1 301	950	917	229	1 050		7	271	176	10	8	12	1,48	5	5 005
Corbeil-Essonnes	62	2 179	1 293	477	137	1 504	24	1	265	77	18	6	5	0,58		6 049
Dourdan	65	862	1 212	589	189	620		4	-	145	10	5	10	1,33		3 712
Égly	64	796	1 115	640	240	1 257		7	384	168	23	9	7	1,36		4 711
Épinay-sur-Orge	13	165	191	108	41	368		-	-	34	8	1	2	0,81		932
Étampes	51	1 312	1 022	542	169	810		2	230	114	19	6	8	0,92		4 286
Étrechy	26	1 296	1 426	697	237	1 298		6	273	110	25	8	9	1,13		5 412
Lardy	25	190	262	251	76	266		1	110	52	7	3	2	0,72		1 246
Le Coudray-Montceaux	68	902	839	785	156	1 024	71	2	158	85	18	8	8	0,81		4 125
Milly-la-Forêt	53	1 284	1 607	1 656	257	1 231		3	244	168	34	11	14	1,15		6 563
Moigny-sur-École				493												493
Montgeron	45	2 152	1 591	552	216	2 585	132	1	275	106	27	9	9	0,71		7 701
Morangis	31	7 331	4 558	1 010	409	4 368	169	7	35	189	59	12	17	1,33		18 197
Noisy-sur-École				55												55
Nozay	35	2 500	1 235	505	198	1 357		3	291	118	18	6	7	0,88		6 274
Ris-Orangis	24	1 940	1 347	439	171	1 831	94	2	281	91	19	8	14	0,63		6 262
Saclas		574	568	514	84	420		1	128	47	16	4	7	0,53		2 364
Saint-Chéron	35	645	529	370	99	562		3		63	4	4	8	1,34		2 323
Sainte-Geneviève-des-Bois	65	5 832	2 395	756	307	3 727	6	3	525	137	37	10	17	1,13		13 818
Saint-Germain-lès-Arpajon	50	1 582	1 076	444	183	1 202		2	279	111	16	8	9	0,76		4 963
Saint-Michel-sur-Orge	24	3 331	1 870	649	267	2 155		4	347	174	36	11	15	1,24		8 884
Saint-Pierre-du-Perray	70	2 372	1 436	1 209	171	1 307		2	143	111	15	7	7	0,84		6 851
Vert-le-Grand	100	2 974	1 726	745	238	1 473		3	285	169	19	8	8	1,72		7 750
Vigneux-sur-seine	16	1 724	1 640	463	144	1 793	148	-	30	82	21	4	8	0,74		6 074
<b>TOTAL*</b>	<b>1 238</b>	<b>46 291</b>	<b>34 170</b>	<b>21 099</b>	<b>4 760</b>	<b>36 254</b>	<b>742</b>	<b>73</b>	<b>5 088</b>	<b>2 690</b>	<b>537</b>	<b>184</b>	<b>226</b>	<b>24,59</b>	<b>5</b>	<b>153 382</b>
		<b>30,18 %</b>	<b>22,28 %</b>	<b>13,76 %</b>		<b>23,64 %</b>										

\* Pour une facilité de lecture, les chiffres présentés sont arrondis à l'unité mais les totaux correspondent bien aux sommes arithmétiques et non à la somme des chiffres arrondis.

La part des déchets enfouissables, valorisables, végétaux et inertes représente 90% des déchets globaux sur nos éco-centres.

En proportion, les déchets enfouissables et valorisables représentent plus de la moitié des déchets déposés avec 30 % pour l'enfouissable et 22 % pour le valorisable.

### Répartition des tonnages par flux

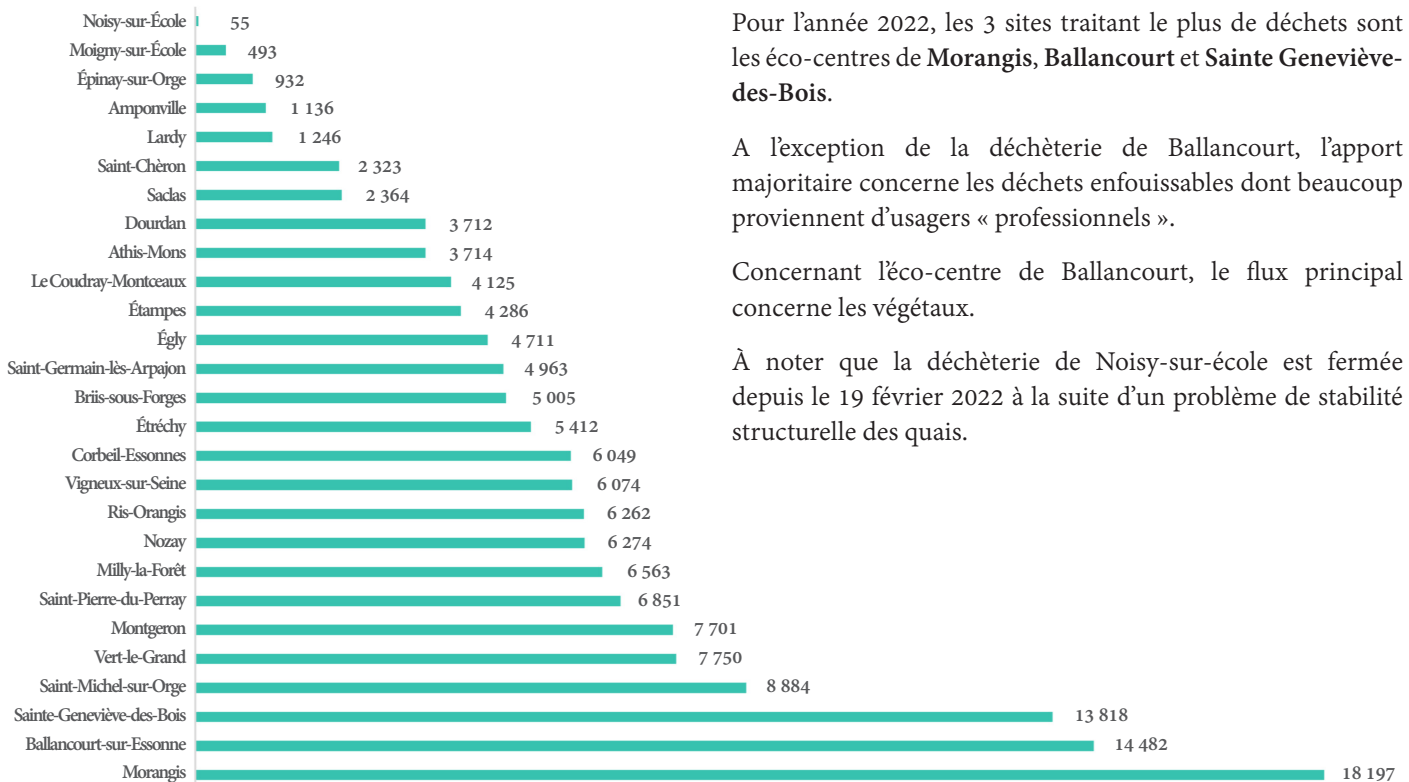


### Répartition des tonnages par flux

Les 3 apports principaux en éco-centre s'effectuent dans les bennes enfouissable (30%), gravats inertes (24%) et valorisable (22%).

# Compétence Traitement

## Tonnages par éco-centres : 153 382 t



Pour l'année 2022, les 3 sites traitant le plus de déchets sont les éco-centres de **Morangis**, **Ballancourt** et **Sainte Geneviève-des-Bois**.

A l'exception de la déchèterie de Ballancourt, l'apport majoritaire concerne les déchets enfouissables dont beaucoup proviennent d'usagers « professionnels ».

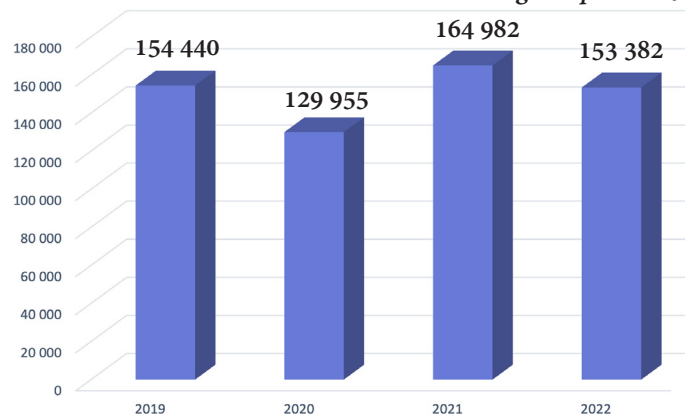
Concernant l'éco-centre de Ballancourt, le flux principal concerne les végétaux.

À noter que la déchèterie de Noisy-sur-école est fermée depuis le 19 février 2022 à la suite d'un problème de stabilité structurelle des quais.

## Évolution des tonnages tous flux confondus depuis 2019

Pour l'année 2022, les éco-centres ont connu une baisse importante de plus de 11 600 tonnes des apports de déchets sur l'ensemble du réseau par rapport à 2021.

Évolution des tonnages depuis 2019

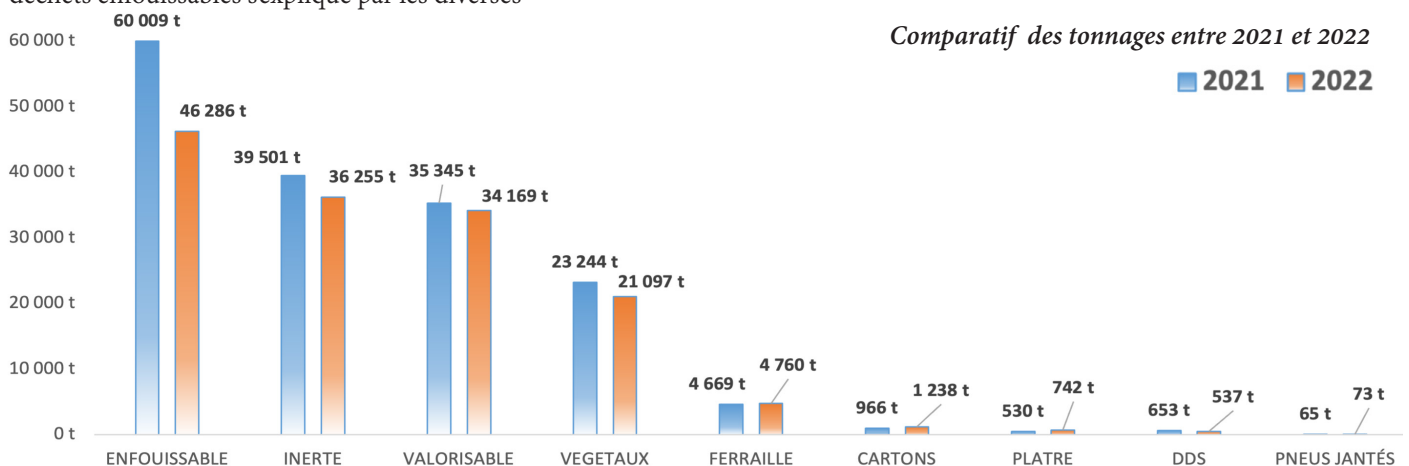


## Comparatif des tonnages entre 2021 et 2022

Cette baisse de tonnage se constate sur la majorité des flux et plus particulièrement sur les déchets enfouissables.

Au-delà d'un effet conjoncturel, la baisse importante sur les déchets enfouissables s'explique par les diverses

mesures mises en place par le Siredom, notamment celles afférentes à la sensibilisation au tri.



Comparatif des tonnages entre 2021 et 2022

# Compétence Traitement

## Évolution des tonnages par flux dans les éco-centres

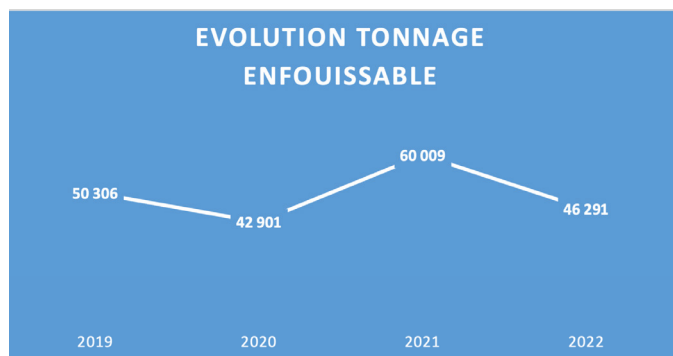
	Cartons	Enfouissable	Valorisable	Végétaux	Ferraille	Inerte	Plâtre	Pneus jantés	DDS
2021	966 t	60 009 t	35 345 t	23 244 t	4 669 t	39 501 t	530 t	65 t	653 t
2022	1 238 t	46 291 t	34 170 t	21 099 t	4 760 t	36 254 t	742 t	73 t	537 t
Évolution	28,16 %	-22,86 %	-3,32 %	-9,23 %	1,95 %	-8,22 %	40,00 %	12,31 %	-17,76 %

## Focus sur l'enfouissable

### • Tonnages

Les déchets enfouissables ont baissé de 13 718 tonnes par rapport à 2021.

La part des déchets enfouis représente 30% des déchets traités (-6% par rapport à 2021).



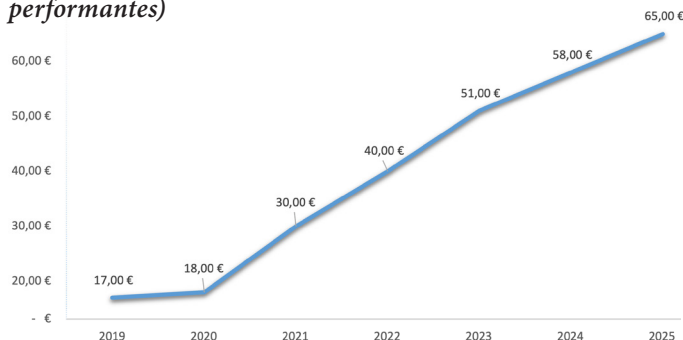
### • La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Depuis 2019, la TGAP augmente tous les ans. Initialement définie à 17€ par tonne traitée, elle s'élève en 2022 à 40€ pour atteindre en 2025, 65 € par tonne de déchets enfouis (soit 53 % du coût de traitement total).

Aussi pour 2022, le traitement d'1 tonne de déchet enfouissable coûte 100,55€ HT : 60,55€ de traitement et 40€ de TGAP.

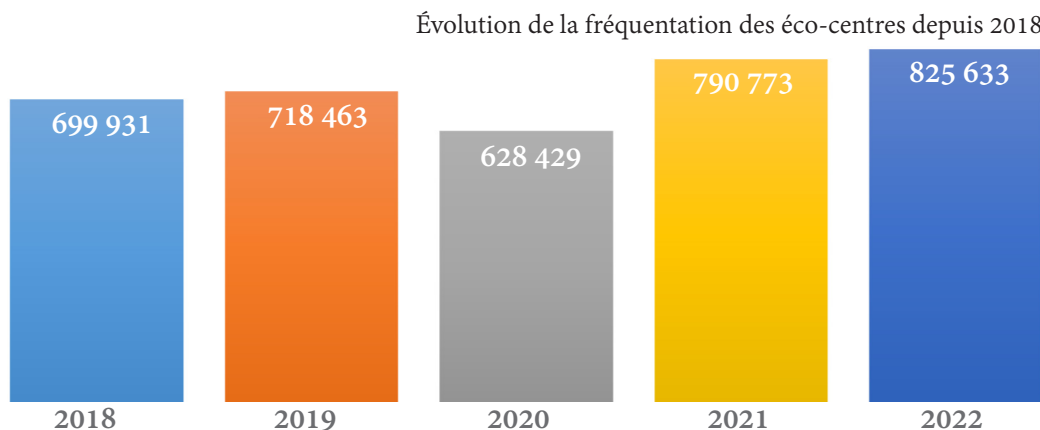
La TGAP représente donc 40% du coût global de traitement et a augmenté de 33% par rapport à 2021.

Évolution du coût à la tonne de la TGAP sur le tout venant enfouissable (TGAP réduite grâce à ses installations performantes)



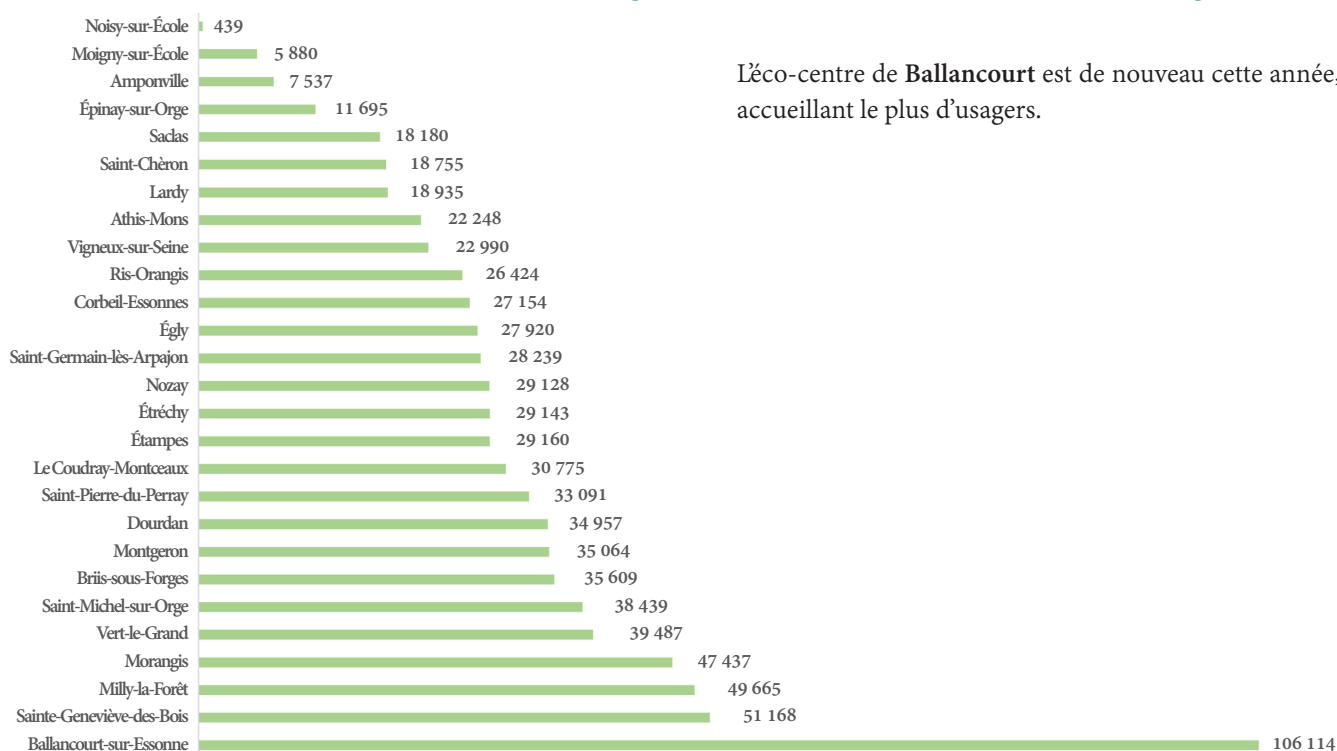
## Fréquentation des éco-centres

Malgré la baisse des tonnages, la fréquentation globale a subi une hausse de près de 35 000 passages (+ 4,4 %) par rapport à l'année 2021.



# Compétence Traitement

## Fréquentation par éco-centres des usagers « particuliers » : 825 633 passages



L'éco-centre de **Ballancourt** est de nouveau cette année, le site accueillant le plus d'usagers.

## Fréquentation par EPCI

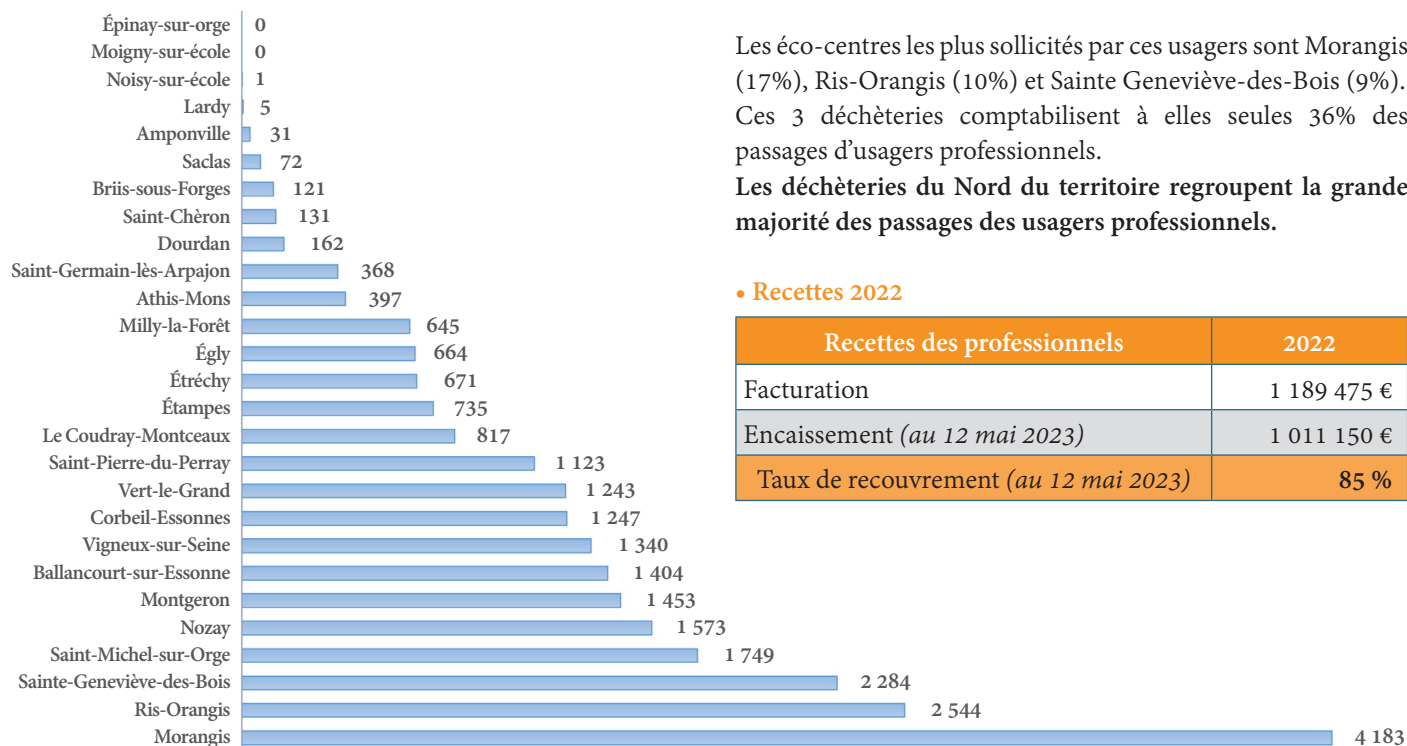
En 2022, près de 19% des passages sont effectués par des usagers de la Communauté d'Agglomération Cœur Essonne Agglomération.

De même, 16% concernent la Communauté de Communes Val d'Essonne et 15% pour la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

	CEA	CPS	CCDH	CCEJR Hurepoix	CCEJR Hors Hurepoix	CAESE Hurepoix	CABSE Hors Hurepoix	SMIC- TOM	GOSB	GPS	CCPL	SEDRE	SIR- TOM	CAVY- VS	CCVE Hurepoix	CCVE Hors Hurepoix	TOTAL
Amponville	17	24	0	0	5	0	2	2 169	17	50	0	0	5 097	43	0	113	7 537
Athis-Mons	338	16	0	0	1	0	15	0	19 014	563	0	19	31	2 200	0	51	22 248
Ballancourt-sur-Essonne	2 637	174	2	75	2 257	0	173	119	543	4 101	2	1 075	4 020	168	41	90 727	106 114
Briis-sous-Forges	516	78	2 172	354	45	119	2	0	18	48	32 209	9	2	10	1	26	35 609
Corbeil-Essonnes	435	49	1	1	11	0	15	5	326	22 270	3 272	7	58	245	2	457	27 154
Dourdan	7 283	59	23 597	1 621	163	1 220	62	1	48	52	532	158	13	26	22	100	34 957
Égly	21 062	1 245	317	4 130	276	1	74	0	126	135	55	168	18	32	33	248	27 920
Épinay-sur-Orge	923	3 474	9	32	411	29	3 331	0	178	91	1	2 904	169	19	3	121	11 695
Étampes	1 134	91	62	647	5 967	120	10 264	11	122	128	3	9 689	574	8	11	329	29 160
Étrechy	2 288	82	58	1 431	14 930	42	1 759	6	109	140	24	6 103	416	19	30	1 706	29 143
Lardy	1 523	29	4	16	2 420	1	29	1	62	3 856	0	3 862	114	12	53	6 953	18 935
Le Coudray-Montceaux	398	67	8 059	68	31	383	15	2	147	10 978	184	65	236	27	14	10 101	30 775
Milly-la-Forêt	321	76	0	0	158	0	124	6 084	96	515	0	155	38 772	68	2	3 294	49 665
Moigny-sur-École	36	2	0	0	4	0	1	266	5	82	0	10	5 047	8	0	419	5 880
Montgeron	180	22	1	0	6	0	20	4	545	794	0	15	16	33 429	2	30	35 064
Morangis	1 790	771	17	9	37	0	46	0	43 137	1 167	0	89	24	235	0	115	47 437
Noisy-sur-École	0	5	0	0	0	0	0	351	0	0	0	2	76	0	0	5	439
Nozay	4 235	23 798	30	11	9	0	52	0	269	306	149	39	13	72	4	141	29 128
Ris-Orangis	1 693	122	0	9	23	0	11	1	3 988	19 549	2	23	28	762	0	213	26 424
Saclas	330	12	3	16	226	13	1 201	1	46	27	0	15 183	932	22	0	168	18 180
Saint-Chéron	6 190	35	10 764	520	72	46	32	5	45	92	747	50	9	10	78	60	18 755
Sainte-Geneviève-des-Bois	44 690	1 213	3	62	81	6	39	2	2 687	1 783	0	78	40	160	21	303	51 168
Saint-Germain-lès-Arpajon	26 253	299	6	72	101	0	48	2	299	467	5	122	28	58	281	198	28 239
Saint-Michel-sur-Orge	26 092	488	9	28	93	0	38	2	639	10 582	1	49	62	95	22	239	38 439
Saint-Pierre-du-Perray	410	31	3 657	198	15	17	22	19	171	27 902	232	14	22	188	5	188	33 091
Vert-le-Grand	3 598	100	10	26	182	0	40	1	399	18 012	3	173	108	74	1 141	15 620	39 487
Vigneux-sur-seine	110	11	0	0	9	0	9	2	591	357	0	11	10	21 848	0	32	22 990
<b>TOTAL</b>	<b>154 482</b>	<b>32 373</b>	<b>48 781</b>	<b>9 326</b>	<b>27 533</b>	<b>1 997</b>	<b>17 424</b>	<b>9 054</b>	<b>73 627</b>	<b>124 047</b>	<b>37 421</b>	<b>40 072</b>	<b>55 935</b>	<b>59 838</b>	<b>1 766</b>	<b>131 957</b>	<b>825 633</b>
	18,71%	3,92%	5,91%	1,13%	3,33%	0,24%	2,11%	1,10%	8,92%	15,02%	4,53%	4,85%	6,77%	7,25%	0,21%	15,98%	100,00%



## Fréquentation par éco-centres des usagers « professionnels » : 24 963 passages



Les éco-centres les plus sollicités par ces usagers sont Morangis (17%), Ris-Orangis (10%) et Sainte Geneviève-des-Bois (9%). Ces 3 déchèteries comptabilisent à elles seules 36% des passages d'usagers professionnels.

Les déchèteries du Nord du territoire regroupent la grande majorité des passages des usagers professionnels.

### Recettes 2022

Recettes des professionnels	2022
Facturation	1 189 475 €
Encaissement (au 12 mai 2023)	1 011 150 €
Taux de recouvrement (au 12 mai 2023)	85 %

## RÉALISATIONS 2022

### Déploiement d'un nouvel outil métier

pour quantifier les apports des entreprises.

### Fermeture de site

Depuis le 19 février, l'éco-centre de Noisy-sur-École est fermé à la suite d'un affaissement des quais.

### Programme de travaux

- Déploiement d'un dispositif permettant de récupérer d'éventuelles eaux souillées sur l'éco-centre d'Athis Mons.
- Réalisation de 2 bassins et raccordements aux eaux usées sur l'éco-centre de Saclas
- Reprise des murs de déverses et pose de bavettes caoutchouc sur les éco-centres de Corbeil, Ris-Orangis, Saint Michel-sur-Orge et Vert-le-Grand.
- Sécurisation des bas de quais (madriers et buttées) sur les éco-centres de Corbeil, Ris-Orangis, Saint Michel-sur-Orge, Vert-le-Grand et Morangis.
- Réaménagement de l'éco-centre de Milly-la-Forêt (voie de circulation et locaux techniques)
- Installation et customisation d'un caisson maritime pour les articles sportifs sur l'éco-centre du Coudray-Montceau.
- Réalisation d'une fresque sur l'éco-centre de Sainte Geneviève-des-Bois

### Programme de travaux de sécurisation des sites

- Installation de caissons maritimes pour les DEEE aux éco-centres de : Saclas, Ballancourt, Saint Michel-sur-Orge, Sainte Geneviève-de-Bois
- Installation de bloc béton et réalisation de tranchées défensives sur l'éco-centre de Ris-Orangis

*Interview de M. Cyril HENRY,  
Président de la fabrique à Neuf*

*Depuis 2020, grâce à un partenariat financier de l'agglomération et collaboratif avec le Siredom, nous effectuons une animation par mois, le samedi, sur les déchèteries, en alternant entre Montgeron et Vigneux-sur-Seine. On peut ainsi se faire connaître et sensibiliser les habitants au réemploi.*

*Ce partenariat constructif va se poursuivre et s'améliorer. En réunissant tous les acteurs du réemploi, on pourra travailler de façon plus efficace et ainsi faire évoluer les habitudes de consommation des citoyens. L'outil déchèterie est vraiment idéal pour ça.*

## Programme de travaux d'aménagement et d'entretien

- Peinture intérieure et/ou extérieure des loges de Milly-la-Forêt, Saint Michel-sur-Orge, Saint Germain-les-Arpajon, Étrèchy, Corbeil, Saint Pierre-du-Perray, Nozay et Lardy
- Suppression d'arbres résineux malades et plantations de nouveaux arbres et arbustes sur l'éco-centre de Morangis
- Plantations d'arbustes et arbres sur l'éco-centre de Montgeron

## Nouvelles collectes dans le cadre des REP (responsabilité élargie des producteurs)

- Huile de vidange
- Radiographie
- Huile végétale
- Cartouche d'encre

## Partenariats

- Avec la Communauté d'Agglomération Sénart Val d'Yerres Val de Seine : Les samedis du Réemploi avec la « ressourcerie de Montgeron », le dernier samedi de chaque mois sur l'éco-centre de Montgeron ou Vigneux : récupération d'objets réparables et/ou réutilisables
- Avec la Ville de Grigny (par la Maison Municipale de Quartier du Village) : Stand de récupération de vélo sur l'éco-centre de Vert-le-Grand (6 dates par an)
- Avec la recyclerie sportive de Massy/écologic : Récupération de vélo sur l'éco-centre du Coudray-Montceaux
- Avec ECO2PR : Expérimentation de la collecte du polystyrène sur l'éco-centre de Dourdan
- Avec l'IUT de Sénart : Récupération de DEEE pour la formation d'étudiants
- Avec l'association COLLECTIK : Récupération de matériels informatiques pour réparation

## PROJETS 2023

- Agrandissement de l'aire de stockage de l'éco-centre d'Étrèchy.
- Reprise des murs de déverses et installation de bavettes caoutchouc sur les éco-centres de Saint Pierre-du-Perray, Saint Germain-les-Arpajon, Étrèchy et Étampes.
- Déploiement de systèmes de déverses sur les éco-centres de Ballancourt et Égly
- Réhabilitation de l'éco-centre de Morangis
- Installation de la vidéoprotection dans les éco-centres de Sainte Geneviève-des-Bois, Saint Michel-sur-Orge, Ris-Orangis et Ballancourt
- Géolocalisation du parc de bennes des éco-centres
- Réhabilitation de l'éco-centre de Vigneux-sur-Seine
- Modification de l'éco-centre de Ballancourt



*Interview de Mme Mathilde NIGOUL,  
Responsable communication et e-distribution  
à La recyclerie sportive*

*Nous avons un partenariat avec le Siredom pour collecter des articles sportifs sur la déchèterie du Coudray-Montceaux. On évite ainsi le gâchis et on favorise le réemploi. Un grand merci aux habitants qui jouent le jeu. On est satisfait de la qualité et de la quantité du gisement.*

*Ce partenariat sera amené à évoluer, car Ecologic a obtenu la REP Articles Sports et Loisirs et nous sommes désormais opérateur de collecte pour eux par le biais d'une entreprise nommée « sport circulaire ».*

## Mise en place de nouvelles collectes

- Plâtres : valorisation et plus enfouissement
- REP : Articles Sportifs et de Loisirs
- REP : Outillage du peintre (DDS)
- REP : Articles de Bricolage et de Jardinage manuel et mécanique (Ecologic et Eco mobilier)

## Nouveaux partenariats

- Avec la Recyclerie du Gâtinais : Les samedis du Réemploi sur l'éco-centre de Milly-la-Forêt
- ENVIE : revalorisation des DEEE

# Compétence Traitement

## DÉCHETS ACCEPTÉS/REFUSÉS

**DÉCHETS ACCEPTÉS DANS 25 ÉCO-CENTRES** : les valorisables, le carton, les végétaux, les inertes, le plâtre, la ferraille, les pneus de véhicules particuliers, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets diffus spécifiques (DDS), l'huile de vidange, les lampes, les piles et les enfouissables.

**DÉCHETS ACCEPTÉS DANS 2 ÉCO-CENTRES** (Moigny-sur-École et Noisy-sur-École) : déchets végétaux.

### DÉCHETS REFUSÉS

- Ordures ménagères
- Déchets de centres médicaux ou d'activités de soins
- Déchets anatomiques ou infectieux
- Cadavres d'animaux
- Carburants liquides
- Pneus lacérés, déchirés, pneus poids lourds ou agricoles
- Moteurs tous véhicules
- Amiante et déchets amiantés
- Produits radioactifs
- Terres
- DEEE à usage professionnel

## QUE DEVIENNENT VOS DÉCHETS ?

En apportant vos déchets en éco-centres et en les mettant dans les bennes correspondantes, vous participez à leur valorisation.

Déchets apportés	Valorisation des déchets
Gravats	Utilisation en remblai, bétons, terrassement
Ferrailles	Fabrication d'objets métalliques
Plâtre	Fabrication de plâtre
Cartons	Fabrication de cartons et papier peint
Déchets végétaux	Création de compost
Pneus	Fabrication de sols sportifs et revêtement de voirie
Valorisable	Réemploi OU valorisation énergétique
Meubles	Réemploi OU valorisation énergétique
Déchets électroniques	Réemploi OU valorisation matières
Déchets dangereux	Valorisation matières et énergétique OU enfouissement
Huiles	Fabrication d'huile OU valorisation énergétique
Enfouissable	Enfouissement en décharges agréées

## PRESTATION DE COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE SUR LES 138 COMMUNES DU TERRITOIRE

Dans le cadre de sa compétence traitement, le Siredom assure la collecte de certains points d'apport volontaire pour les emballages/papiers et le verre.



### Les chiffres clés

1 832 tonnes d'emballages/papiers (335 bornes)  
10 473 tonnes de verre (1 396 bornes)

soit au total  
12 305 tonnes de déchets collectées (1 732 bornes)





# La prévention et le réemploi

## JEUX PÉDAGOGIQUES

2 jeux sont mis à disposition des collectivités :

- Le jeu de l'arbre qui sensibilise à la durée de dégradation des différents déchets lorsqu'ils sont abandonnés dans la nature.
- Le jeu du loto des gestes simples qui recense des petits gestes au quotidien que l'on peut faire pour limiter l'empreinte de notre consommation sur notre environnement.



## LE RÉEMPLOI

Des animations et des ateliers ont été organisés sur les déchèteries de Montgeron et Vigneux, avec la recyclerie « La fabrique à neuf ».

Lors des ateliers, les habitants ont pu se former au réemploi et **3,4 t de déchets ont pu être réemployés.**



## PROMOTION DU COMPOSTAGE

2 897 composteurs ont été distribués en 2022 aux habitants des 37 communes de l'ex-Sictom de l'Hurepoix. Un guide du compostage a été remis avec chaque composteur.

EPCI	Composteurs bois	Composteurs plastiques	Bioeaux 10L
CCVE	0	65	90
CAESE	12	5	7
CCDH	450	95	170
CCPL	0	0	0
CCEJR	110*	15	194
Total	562	180	461
<b>Total 2022</b>	<b>1 123</b>		

\*100 composteurs bois de 400L (individuel) et 10 composteurs bois de 600 L (collectif).



Une récupération de vélo a été mise en place à la déchèterie de Ballancourt en partenariat avec le centre social Marie Curie de la Ville de Grigny.

27 vélos ont été récoltés : 22 ont été remis en état (16 pour des habitants et 6 «rétro» pour les balades historiques et culturelles de la commune), 5 ont été utilisés comme pièces détachées.



Un caisson maritime pour accueillir la récupération des articles sportifs a été mis en place sur la déchèterie du Coudray-Montceaux.

**Recyclerie SPORTIVE**

En 8 passages sur l'année 2022, ils ont collecté 2,28 tonnes d'objets, dont 89 vélos, 500 kg de DEEE, 78 kg de jouets, 1,71 t d'articles de sports et de loisirs.



En 2023, ces 3 partenariats seront renouvelés et le Siredom va étendre ces initiatives sur de nouvelles déchèteries.



# La prévention et le réemploi

## ANIMATIONS DE SENSIBILISATION DES ENFANTS

30 animations ont été réalisées par la recyclerie du Gâtinais à destination des enfants du CP au CM2. 675 enfants ont ainsi été sensibilisés à la notion de déchets, au tri et au réemploi.



Nbre animations	Nbre enfants	Commune	EPCI
7	168	Boissy sous saint yon	CCEJR
4	81	Les granges de Roi	CCDH
2	46	Dourdan	CCDH
2	39	Richarville	CCDH
3	55	Boullay les Troux	CCPL
2	42	Courson Monteloup	CCPL
4	89	Roinville sous dourdan	CCDH
2	45	Fontenay les Briis	CCPL
4	110	Vaugnigneuse	CCPL
30	675	BILAN 2022	

## VISITES DE DÉCHÈTERIES

Des visites ont été organisées pour les scolaires afin de les sensibiliser à l'apprentissage des bons gestes du tri et au devenir des déchets collectés.



## PROJETS 2023

- \* Mise en place de formations sur la prévention et les bons gestes de tri
- \* Formations lors de la remise des composteurs et aux citoyens ayant déjà des composteurs



- \* Création d'une exposition sur la prévention
- \* Réparation et réimpression des expositions sur le tri et sur le compostage
- \* Accompagnement pour la mise en place du compostage collectif et de la lutte contre le gaspillage alimentaire
- \* Mise à jour et création de nouveaux jeux pédagogiques sur la prévention
- \* Amélioration des pages «prévention des déchets» sur le site internet avec, entre autres, mise en ligne d'un annuaire des acteurs du réemploi
- \* Participation au développement du réemploi dans les éco-centres

**Interview de Elodie Caradeuc-Vreulle, Directrice opérationnelle de la recyclerie du Gâtinais**

La recyclerie du Gâtinais travaille avec le Siredom depuis de nombreuses années : on s'occupe des encombrants et des animations dans les écoles. On a aussi 5 de nos anciens salariés qui travaillent dans les éco-centres du Siredom.

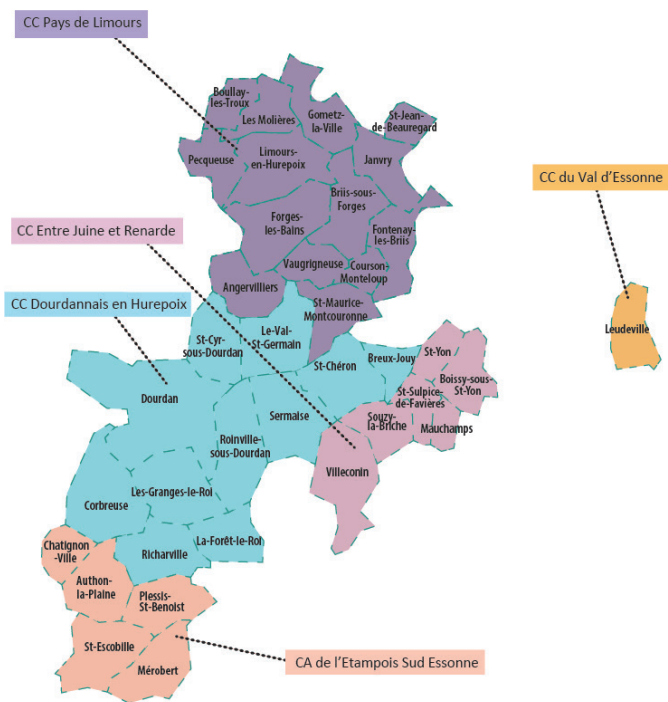
Ce partenariat est très positif et nous sommes prêts à développer d'autres activités ensemble.



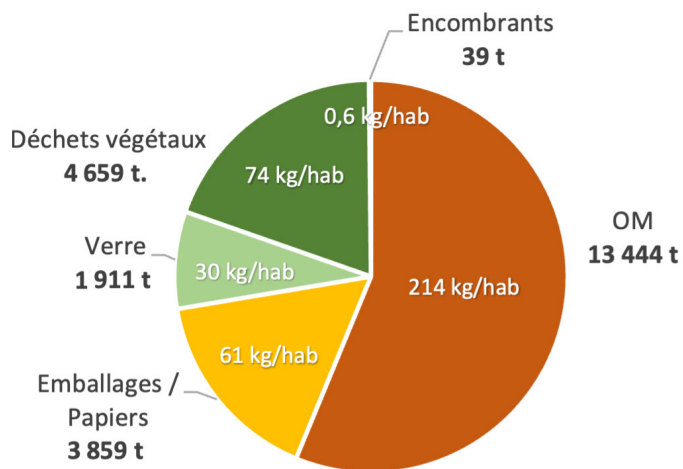
## LES 5 R



## TERRITOIRE DU HUREPOIX (37 COMMUNES)



• Tonnages collectés en 2022 et ratios en porte à porte et en apport volontaire



Total collecté : 23 913 tonnes  
soit un ratio de 380 kg/hab/an

## Les collectes en porte à porte et en apport volontaire

### Les chiffres clés

TONNAGES EN PORTE À PORTE : 20 590 T

12 509 t OMr

3 383 t emballages / Papiers

4 659 t déchets végétaux

39 t d'encombrants

TONNAGES EN APPORT VOLONTAIRE = 3 323 T

935 t OMr (56 bornes)

477 t emballages/Papiers (180 bornes)

1 911 t verre (154 bornes)

Des agents du Siredom interviennent quotidiennement pour sensibiliser les habitants aux problématiques impactant le service de collecte et livrent les bacs dédiés au tri des emballages/papiers aux usagers.

Ils assurent également le nettoyage des dépôts autour des points d'apport volontaire et l'entretien de ces équipements.

Globalement, les ratios collectés ont baissé de 6 % en 2022. L'ensemble des flux sont concernés par cette baisse, la plus importante porte sur les déchets végétaux.

Le taux de refus moyen dans les poubelles jaunes sur ce territoire est de 26 %.

Ce territoire présente de bonnes performances de tri avec un ratio de 91 kg/hab d'emballages (dont le verre) et papiers collectés.



# Compétence Collecte

## La collecte des encombrants

Le Siredom souhaite favoriser la mise en place de solutions de tri des encombrants issus des collectes.

La Recyclerie du Gâtinais, au travers d'une convention de partenariat, assure donc la collecte et la valorisation des objets réutilisables déposés par les usagers. Une partie des déchets collectés sont ainsi présentés à la vente dans le magasin de la Recyclerie. De plus, cette activité permet la formation et l'emploi de personnes en réinsertion professionnelle.

### Les chiffres clés

39 t collectées  
398 adresses collectées  
94% de valorisation

## La collecte en redevance spéciale

Le Siredom a mis en place la redevance spéciale pour une production de déchets des professionnels au delà de 1 500 litres par semaine.

En 2022, 30 entreprises ont été collectées dans ce cadre.

### Les chiffres clés

30 entreprises concernées  
Recettes 2022 : 286 420 €

## TONNAGES DES COLLECTES PAR DÉCHETS ET PAR EPCI

EPCI	OMr				EMBALLAGES / PAPIERS			
	PAP	BAV/PAV	TOTAL	%	PAP	BAV/PAV	TOTAL	%
CAPS	7 286,34 t		7 286,34 t	3,18%	1 706,18 t	27,28 t	1 733,46 t	3,64%
CEA	49 002,54 t		49 002,54 t	21,38%	12 239,22 t	0,00 t	12 239,22 t	25,67%
GOSB	38 265,64 t		38 265,64 t	16,69%	7 323,03 t	54,13 t	7 377,16 t	15,47%
CCVYVS	21 304,49 t		21 304,49 t	9,29%	3 700,44 t	25,48 t	3 725,92 t	7,81%
GPS	71 190,17 t		71 190,17 t	31,06%	9 136,66 t	84,35 t	9 221,01 t	19,34%
CCVE	9 787,64 t		9 787,64 t	4,27%	2 414,54 t	925,20 t	3 339,74 t	7,00%
CCPL*	5 232,90 t	222,43 t	5 455,34 t	2,38%	1 538,71 t	171,20 t	1 709,91 t	3,59%
CCVE*	240,52 t	0,00 t	240,52 t	0,10%	94,30 t	0,70 t	95,00 t	0,20%
CCDH*	5 171,83 t	701,54 t	5 873,37 t	2,56%	1 276,26 t	255,34 t	1 531,61 t	3,21%
CCEJR*	1 489,15 t	6,59 t	1 495,75 t	0,65%	370,91 t	19,07 t	389,98 t	0,82%
CAESE*	395,05 t	0,00 t	395,05 t	0,17%	109,29 t	10,89 t	120,18 t	0,25%
CCEJR	3 329,50 t		3 329,50 t	1,45%	962,63 t	58,10 t	1 020,73 t	2,14%
CAESE	7 546,34 t		7 546,34 t	3,29%	1 200,58 t	0,00 t	1 200,58 t	2,52%
SEDRE	2 841,41 t		2 841,41 t	1,24%	1 777,67 t	125,74 t	1 903,41 t	3,99%
SIRTOM	4 493,34 t		4 493,34 t	1,96%	1 538,73 t	298,85 t	1 837,58 t	3,85%
SMICTOM	716,39 t		716,39 t	0,31%	194,66 t	39,65 t	234,31 t	0,49%
<b>TOTAL</b>	<b>228 293,26 t</b>	<b>930,57 t</b>	<b>229 223,83 t</b>	<b>100%</b>	<b>45 583,81 t</b>	<b>2 095,97 t</b>	<b>47 679,78 t</b>	<b>100%</b>

EPCI	VERRE				VÉGÉTAUX			
	PAP	BAV/PAV	TOTAL	%	PAP	Services techniques	TOTAL	%
CAPS	606,50 t	257,48 t	863,98 t	4,70%	1 851,92 t	349,34 t	2 201,26 t	5,32%
CEA	7,96 t	4 125,33 t	4 133,29 t	22,50%	11 690,73 t	1 249,92 t	12 940,65 t	31,28%
GOSB	2 482,02 t	110,41 t	2 592,43 t	14,11%	5 165,35 t	601,16 t	5 766,51 t	13,94%
CCVYVS	1 625,54 t	65,29 t	1 690,83 t	9,20%	4 216,08 t	0,00 t	4 216,08 t	10,19%
GPS	1 241,10 t	1 650,40 t	2 891,50 t	15,74%	5 918,40 t	1 608,46 t	7 526,86 t	18,19%
CCVE	259,92 t	1 407,33 t	1 667,25 t	9,07%	548,66 t	403,68 t	952,34 t	2,30%
CCPL*	2,91 t	820,62 t	823,52 t	4,48%	2 043,15 t	5,94 t	2 049,09 t	4,95%
CCVE*	0,19 t	38,85 t	39,04 t	0,21%	142,99 t	0,00 t	142,99 t	0,35%
CCDH*	2,29 t	718,02 t	720,31 t	3,92%	1 544,21 t	101,60 t	1 645,81 t	3,98%
CCEJR*	0,56 t	199,50 t	200,06 t	1,09%	727,50 t	0,00 t	727,50 t	1,76%
CAESE*	0,18 t	61,33 t	61,52 t	0,33%	201,59 t	0,00 t	201,59 t	0,49%
CCEJR	182,78 t	291,54 t	474,32 t	2,58%	1 278,14 t	0,00 t	1 278,14 t	3,09%
CAESE	1,13 t	381,05 t	382,18 t	2,08%	436,54 t	0,00 t	436,54 t	1,06%
SEDRE	2,01 t	693,16 t	695,17 t	3,78%	1 186,96 t	65,04 t	1 252,00 t	3,03%
SIRTOM	3,04 t	946,49 t	949,52 t	5,17%	0,00 t	39,36 t	39,36 t	0,10%
SMICTOM	0,37 t	187,04 t	187,41 t	1,02%	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>6 418,50 t</b>	<b>11 953,84 t</b>	<b>18 372,34 t</b>	<b>100%</b>	<b>36 952,22 t</b>	<b>4 424,50 t</b>	<b>41 376,72 t</b>	<b>100%</b>

\* EPCI des 37 communes du Hurepoix où le Siredom a la compétence collecte.



# Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public

## 2022



Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Énergie  
par les Déchets et Ordures Ménagères



# RPQSP : indicateurs techniques

## A - LE TERRITOIRE DESSERVI

### LE PÉRIMÈTRE

Retrouvez la carte du territoire en page 5.

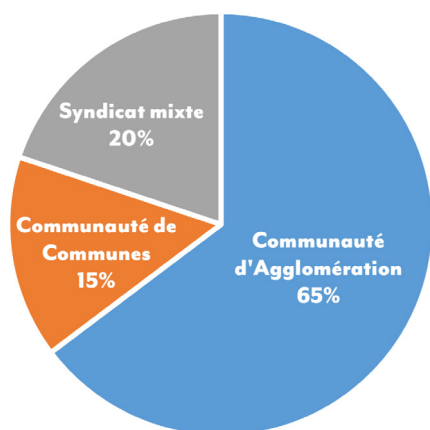
Nombre total de communes : 175

Population totale : 915 050 Habitants

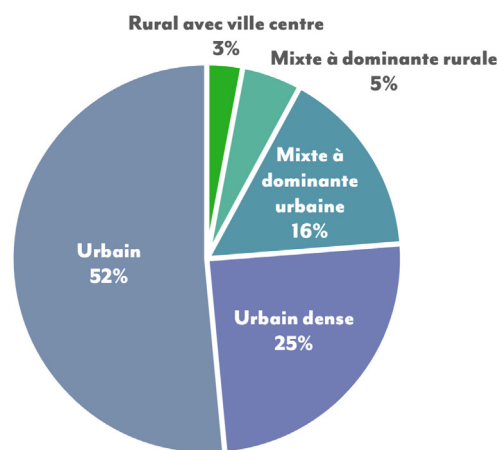
Nombre de structures intercommunales adhérentes : 13

Dpt	EPCI	Population municipale 2022	Nb de communes	% part / pop totale	Évolution population par rapport à 2021
91	Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (GPS)	243 447	15	27 %	-0,31 %
91	Coeur d'Essonne Agglomération (CEA)	203 528	21	22 %	0,82 %
91	Grand-Orly Seine-Bièvre (GOSB)	141 804	6	15 %	0 93 %
91	Val d'Yverres Val de Seine (CCVYVS)	83 756	3	9 %	- 0,27 %
91	Val d'Essonne (CCVE)	60 679	21	7 %	1,00 %
91	Paris Saclay Agglomération (CAPS)	30 249	4	3 %	0,34 %
91	Entre Juine et Renarde (CCEJR)	27 540	15	3 %	1,22 %
91	Pays de Limours (CCPL)	26 882	14	3 %	0,53 %
91	L'Étaminois Sud Essonne (CAESE)	26 160	6	3 %	-0,16 %
91	Dourdannais en Hurepoix (CCDH)	23 761	11	3 %	0,23 %
77/91	SIRTOM Sud Francilien	22 038	36	2 %	0,18 %
91	SEDRE de la région d'Étampes	22 007	19	2 %	-0,34%
77	SMICTOM du Pays de Fontainebleau	3 199	4	0 %	-0,65%
<b>TOTAL</b>		<b>915 050</b>	<b>175</b>	<b>100%</b>	<b>0,51%</b>

### TYPLOGIE DES ACTEURS DU TERRITOIRE



### TYPLOGIE DU TERRITOIRE



### ZOOM SUR LE TERRITOIRE DE L'EX-SICTOM DE L'HUREPOIX

EPCI	Communes	Population municipale 2022	Nb de communes
CCPL	Angervilliers, Boullay-les-Troux, Briis-sous-Forges, Courson-Monteloup, Fontenay-les-Briis, Forges-le-Bains, Gometz-la-Ville, Janvry, Les Molières, Pecqueuse, Saint-Jean-de-Beauregard, Saint-Maurice-Montcouronne, Vaugrigneuse	26 882	14
CCDH	Breux-joux, Corbreuse, Dourdan, La Forêt-le-Roi, Le Val-Saint-Germain, Les Granges-le-Roi, Richarville, Roinville-sous-Dourdan, Saint-Chéron, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Sermaise	26 160	11
CCEJR	Boissy-sous-Saint-Yon, Mauchamps, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Yon, Souzy-la-Briche, Villeconin	6 464	6
CAESE	Authon-la-Plaine, Chatignonville, Mérobert, Plessis-Saint-Benoist, Saint-Escobille	1 911	5
CCVE	Leudeville	1 477	1
<b>TOTAL</b>		<b>62 894</b>	<b>37</b>

## B - LES ÉQUIPEMENTS DU SIREDOM

Tous les équipements du Siredom sont détaillés en pages 6 et 7.

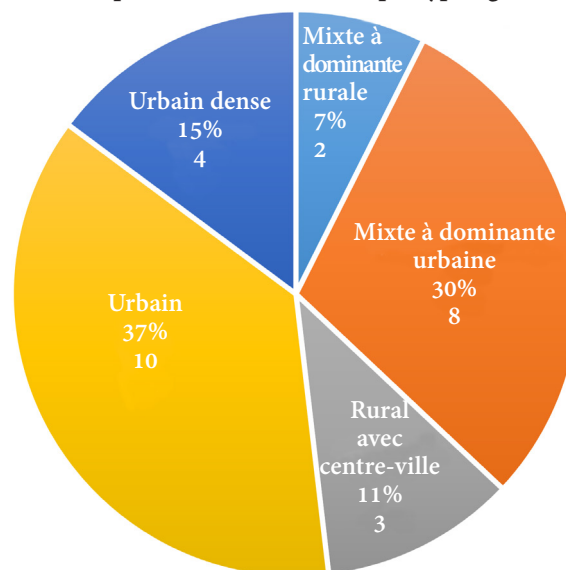
**27 ÉCO-CENTRES (DONT 3 EN GESTION)**

UN CENTRE DE TRI

UNE USINE D'INCINÉRATION

UNE PLATEFORME DE TRANSFERT DE VERRE

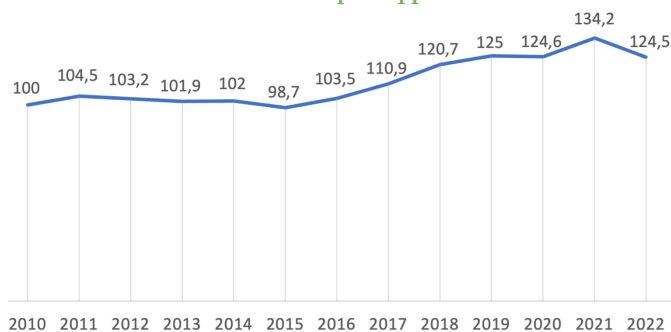
Nombre et répartition des éco-centres par typologie d'habitants



## C - LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention permet de réduire l'impact environnemental de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités représentent également une économie pour le service de gestion des déchets de la collectivité et au final pour le consommateur contribuable qui en assure le financement.

Indice de réduction des déchets par rapport à 2010



Modalités de calcul :

L'indice de réduction des déchets se calcule à partir du tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspondant à l'indice 100. L'indice est donc calculé en multipliant le tonnage 2020 par 100 et en le divisant par le tonnage 2010.

L'indice de réduction des déchets de 2022 pour le Siredom est de 124.5.

Il s'explique en partie par l'évolution de la population sur le territoire du Siredom (+25% entre 2010 et 2020) due notamment à la fusion entre le Siredom et le SICTOM du Hurepoix.

Au vu de la forte évolution de la population du Siredom, cet indicateur n'est pas pertinent.

Une analyse des ratios par habitant permettra de mieux étudier l'évolution de la production de déchets.

ÉVOLUTION DU RATIO DES DMA PAR HABITANT (BASE 2010)



Les actions mises en œuvre par le Siredom ont permis de réduire de -0,4 % ce ratio de déchets en 2022 (base 2010).

L'évolution de ce ratio par flux se décompose de la façon suivante :

- OMr : - 13,3 %
- Verre : - 2,9 %
- Collecte sélective : + 3,5 %
- Déchets des services techniques non triés : - 26,7 %
- Déchets végétaux hors éco-centre : - 16,4 %
- Déchets végétaux issus des Éco-centres : + 54,4 %
- Inertes et plâtres : + 9,5 %
- Encombrants porte-à-porte : - 53,3 %
- Encombrants issus des Éco-centres : + 89,8 %

Le ratio de DMA du Siredom est passé de 570 kg/hab./an en 2010 à 559 kg/hab./an en 2022, soit une baisse de 1,9 %.

## C BIS - LES MARCHÉS PUBLICS

### 6 AVENANTS CONCLUS EN 2022 SUR LES MARCHÉS EN COURS

Marché n°	Titulaire	N° d'avenant	Objet	Impact financier
2020-12	TRIADIS	1	Inclure les trois déchèteries de Briis-sous-Forges, Saint-Chéron et Dourdan dans le périmètre de l'accord-cadre	Marché sans mini ni maxi
2020-11	SEMAER	3	Ajout de deux nouvelles prestations pour permettre le bon fonctionnement des trois déchèteries mises à disposition par le SITREVA ; à savoir la collecte du tout-venant valorisable et la collecte des pneus non jantés	Marché sans mini ni maxi
2020-14	AMY / SATEC	1	Diminution du périmètre des biens à assurer (retrait de l'Ecosite Sud-Essonne)	Moins-value de 26 626 € TTC
2018-32	SEMAVERT	1	Ajout du secteur Ouest du Siredom dans le périmètre du marché	Marché sans mini ni maxi
2020-14	AMY / SATEC	2	Diminution du périmètre des biens à assurer (retrait de la plateforme de compostage)	Moins-value de 1675,53 € TTC
2020-09/1	SEMAVERT	1	Ajout des déchets végétaux provenant des écocentres de Saclas, Étréchy et Étampes	Marché sans minimum ni maximum

### MARCHÉS CONCLUS EN 2022

N° de marché	Objet	Notification	Montant (€ HT)	Attributaires	Code postal
<b>Montant de 40 000 à 90 000 € HT</b>					
2022-07 // 1	Accord-cadre relatif à l'entretien des espaces verts de 4 sites du Siredom réservé à des entreprises répondant aux conditions des articles L2113-12 et L2113-13 du Code de la Commande Publique <b>Lot 1</b> : Entretien des espaces verts du siège situé à LISSES et de l'écocentre de Corbeil-Essonne	13-juil.-22	Prix mixtes unitaires : 8 000 HT sur toute la durée du marché (18 mois) + prix forfaitaires	SCOP VAL EMPLOI	91
2022-07 // 2	Accord-cadre relatif à l'entretien des espaces verts de 4 sites du Siredom réservé à des entreprises répondant aux conditions des articles L2113-12 et L2113-13 du Code de la Commande Publique <b>Lot 2</b> : entretien des espaces verts des écocentres du Coudray-Montceau et de St Pierre-du-Perray	13-juil.-22	Prix mixtes unitaires : 12 000€ HT sur toute la durée du marché (18 mois)	SCOP VAL EMPLOI	91
<b>Montant de 90 000 à 214 000 HT (fournitures et services )</b>					
2022-05 // 1	Accord-cadre relatif à l'entretien des espaces verts de sites du Siredom <b>Lot 1</b> : Entretien des espaces verts sur la partie Nord du Siredom	29-juin-22	Prix mixtes unitaires : maxi 55 000€ HT sur toute la durée du marché (18 mois) + prix forfaitaires	CHADEL	91
2022-05 // 2	Accord-cadre relatif à l'entretien des espaces verts de sites du Siredom <b>Lot 2</b> : Entretien des espaces verts sur la partie Sud du Siredom	29-juin-22	Prix mixtes unitaires : maxi 70 000€ HT sur toute la durée du marché (18 mois) + prix forfaitaires	CHADEL	91
2022-10	Accord-cadre pour l'impression et la livraison de supports de communication du Siredom	17-oct.-22	maximum de 91 000€ HT sur toute la durée du marché (18 mois)	ARTESIENNE	62
2022-11	Accord-cadre relatif à l'achat de vêtements de travail et d'équipements de sécurité individuelle pour les besoins du Siredom	13-dec-22	maximum 50 000€ HT / an	VETIPRO	91

# RPQSP : indicateurs techniques

N° de marché	Objet	Notification	Montant (€ HT)	Attributaires	Code postal
<b>Montant de 90 000 à 5 382 000 HT (travaux)</b>					
2022-03	Travaux de réalisation d'un bassin de rétention des eaux polluées à l'éco-centre d'Athis-Mons	4-avr.-22	155 740€ HT	TPS	91
2022-06	Marché de travaux relatif à la réalisation de 2 bassins enterrés Eaux Pluviales et Incendie ainsi que la mise en conformité Eaux Usées de l'écocentre de Saclas pour les besoins du Siredom	15-sept.-22	319 718 € HT	TP2A	91
<b>Montant de plus de 214 000 € HT (fournitures et services)</b>					
2022-04 // 1	Accord-Cadre relatif à la fourniture, la livraison et l'entretien de bennes pour les besoins du Siredom et ses prestations annexes <b>Lot 1</b> : Fourniture, livraison et marquage de bennes pour les besoins du Siredom	16-juin-22	maximum 180 000€ HT / an	VR CONTENEUR	Belgique
2022-04 // 2	Accord-Cadre relatif à la fourniture, la livraison et l'entretien de bennes pour les besoins du Siredom et ses prestations annexes <b>Lot 2</b> : Entretien des bennes pour les besoins du Siredom	16-juin-22	maximum 70 000€ HT / an	SEMAER	91
2022-08	Accord-cadre relatif à la réalisation de prestations de curage et de pompage des équipements structurants pour les besoins du Siredom et ses prestations annexes	27-déc.-22	Prix mixtes maxi unitaires : 127 000 € HT première période (jusqu'au 30/06/2024) puis 80 000 € HT / an à partir du 1/07/2024	SNAVEB	77
2022-12 // 1	Accord-cadre relatif au traitement et à la valorisation des flux de déchets occasionnels issus des communes du territoire du Siredom <b>Lot 1</b> : réception et traitement des déchets végétaux en apport direct issus des communes du territoire du Siredom	21-déc.-22	Prix unitaires, maximum 9 000 000 € HT sur toute la durée du marché	SEMAVERT	91
2022-12 // 2	Accord-cadre relatif au traitement et à la valorisation des flux de déchets occasionnels issus des communes du territoire du Siredom <b>Lot 2</b> : réception et traitement des déchets d'inertes et gravats en apport direct issus des communes du territoire du Siredom	21-déc.-22	Prix unitaires, maximum 150 000 € HT sur toute la durée du marché	SEMAVERT	91
2022-12 // 3	Accord-cadre relatif au traitement et à la valorisation des flux de déchets occasionnels issus des communes du territoire du Siredom <b>Lot 3</b> : réception et traitement des déchets d'encombrants et de valorisable en apport direct issus des communes du Siredom	21-déc.-22	Prix unitaires, maximum de 7 000 000 € HT sur toute la durée du marché	SEMAVAL	91
2022-12 // 4	Accord-cadre relatif au traitement et à la valorisation des flux de déchets occasionnels issus des communes du territoire du Siredom <b>Lot 4</b> : réception et traitement des déchets d'enfouissable en apport direct des communes du territoire du Siredom	21-déc.-22	Prix unitaires, maximum 9 500 000 € HT sur toute la durée du marché	SEMAVERT	91



## D - LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (TERRITOIRE HORS HUREPOIX)

Le Siredom collecte des bornes d'apport volontaire pour les emballages/papiers et verre, aériennes ou enterrées, sur certaines communes du territoire.

Cette prestation est assurée par les sociétés OURRY et SEPUR. Des sondes ont été installées sur certaines bornes permettant de suivre leur taux de remplissage dans le cadre de l'organisation des circuits de collecte.

### LES FLUX DE DÉCHETS EN APPORT VOLONTAIRE

	Emballages / Papiers	Verre
Nb de contenants disponibles	335	1 396
Type de contenant	Colonne aérienne et enterrée	
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 colonne pour 2 544 habitants	1 colonne pour 610 habitants
Tonnage collecté	1 832 tonnes	10 473 tonnes
Km parcourus	69 738	107 920

## LE PARC DE BORNES D'APPORT VOLONTAIRE (BAV)

La répartition des bornes collectées sur chaque EPCI par le Siredom est la suivante :

	Emballages Papiers	Verre
CA Cœur d'Essonne	0	520
CA Plateau de Saclay	13	37
Grand Orly Seine Bièvre	16	21
Grand Paris Sud	29	306
CA Val d'Yerres Val de Seine	4	10
CC Val d'Essonne	66	113
CC Entre Juine et Renarde	14	42
CA Etampois Sud Essonne	0	80
CA Fontainebleau	11	15
SEDRE	34	84
SIRTOM Sud Francilien	92	112
en déchèteries	56	56
<b>TOTAL</b>	<b>335</b>	<b>1 396</b>

Cœur d'Essonne Agglomération et l'Étaminois Sud Essonne assurent la collecte et la gestion des bornes d'apport volontaire « emballage/papiers » de leur territoire.



# RPQSP : indicateurs techniques

## LES TONNAGES DES BAV

### Les chiffres clés

1 832 tonnes d'emballages/papiers collectées  
10 473 tonnes de verre collectées  
soit au total  
**12 305 tonnes**

La répartition des tonnages collectés sur chaque EPCI par le Siredom est la suivante :

	Emballages/ Papiers	Verre
CA Cœur d'Essonne	-	4 125,33
CA Plateau de Saclay	27,28	257,48
Grand Orly Seine Bièvre	54,13	110,41
Grand Paris Sud	84,35	1 650,40
CA Val d'Yerres Val de Seine	25,48	65,29
CC Val d'Essonne	925,20	1 407,33
CC Entre Juine et Renarde	58,10	291,54
CA Étampois Sud Essonne	-	381,05
CA Fontainebleau	39,65	187,04
SEDRE	125,74	693,16
SIRTOM Sud Francilien	298,85	946,49
en déchèteries	193,11	357,28
<b>TOTAL</b>	<b>1 831,88</b>	<b>10 472,80</b>



## LES DÉPÔTS AUTOUR DES BORNES

Le ramassage des dépôts autour des bornes, leur nettoyage et leur entretien courant sont assurés en partie par le Siredom.

En complément, un patrouilleur, pour chacun des prestataires, a pour mission de contrôler l'ensemble des points d'apport volontaire du territoire et de collecter les déchets recyclables déposés autour des bornes.

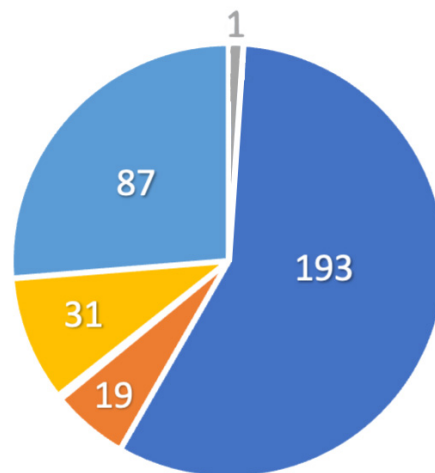
Le Siredom a un marché avec un prestataire pour intervenir 2 fois par semaine sur certains points critiques du territoire. 1262 dépôts ont été ramassés en 2022. Ces déchets ont été triés dans les déchèteries du Siredom pour optimiser leur valorisation.



## LES RÉCLAMATIONS

En 2022, le service collecte du Siredom a traité 331 réclamations réparties de la manière suivante :

Réclamations traitées en 2022



- Débordements borne
- Collecte non conforme
- Stationnement gênant
- Alerte débordement non avéré
- Dépôts sauvages



# RPQSP : indicateurs techniques

## E - LES COLLECTES EN PORTE À PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE (TERRITOIRE DU HUREPOIX)

Ces collectes sont assurées par la société SEPUR depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Les encombrants sont collectés sur rendez-vous par la Recyclerie du Gâtinais.

### COLLECTE EN PORTE À PORTE (PAP)

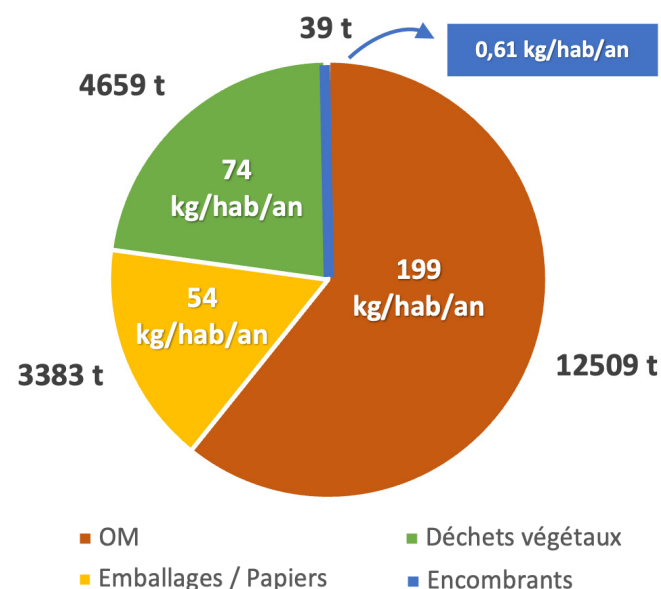
#### • Spécification de la collecte

	OMr	Emballages papiers	Déchets Végétaux	Encombrants
Population desservie	62 894			
Tonnages annuels	12 509	3 383	4 659	39
Distance parcourue pour la collecte (km/an)	201 632	136 773	41 631	11 854
Couleur du bac concerné	Gris	Jaune	Grenat	Pas de bac : enlèvement sur RDV
Nombre de bacs jaunes distribués	0	752	0	0

#### • Fréquence de la collecte

	OMr	Emballages/papiers
OMr	Hypercentre Dourdan	C3
	Hypercentre Limours, Saint Chéron et Briis-sous-Forges Certains collectifs : Dourdan, Limours, Saint Chéron et Briis-sous-Forges	C2
	Reste du territoire	C1
Emballages/papiers	Territoire	C1
Déchets Végétaux	Territoire	C0,5 De mars à novembre
Encombrants	Territoire	Enlèvement sur RDV

#### • Tonnage et ratios des collectes en porte à porte



# RPQSP : indicateurs techniques

La répartition des tonnages et des ratios est la suivante :

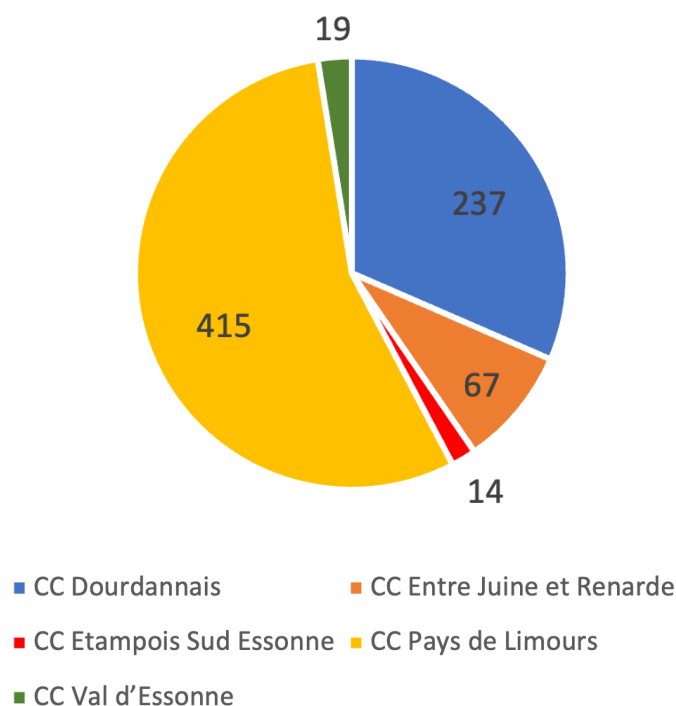
		OMr	Emballages papiers	Déchets Végétaux	Encom- brants
CCDH	Tonnage	5 162,09	1 272,16	1 544,22	11,44
	Ratio (kg/hab/an)	197,33	48,63	59,03	0,44
CCEJR	Tonnage	1 487,14	370,36	727,50	5,56
	Ratio (kg/hab/an)	230,06	57,30	112,55	0,86
CAESE	Tonnage	394,93	109,25	201,59	0,91
	Ratio (kg/hab/an)	206,66	57,17	105,49	0,48
CCPL	Tonnage	5 224,86	1 536,73	2 043,15	20,14
	Ratio (kg/hab/an)	194,36	57,17	76,00	0,75
CCVE	Tonnage	239,97	94,16	143,00	0,51
	Ratio (kg/hab/an)	162,47	63,75	96,82	0,34
TOTAL	Tonnage	12 508,99	3 382,66	4 659,45	38,56
	Ratio (kg/hab/an)	198,89	53,78	74,08	0,61

## • Fourniture et livraison de bacs jaunes

Le Siredom assure également la fourniture et la livraison des bacs liés à la collecte sélective des emballages et papiers. Cette prestation est assurée en régie.

En 2022, **752 bacs ont été distribués**.

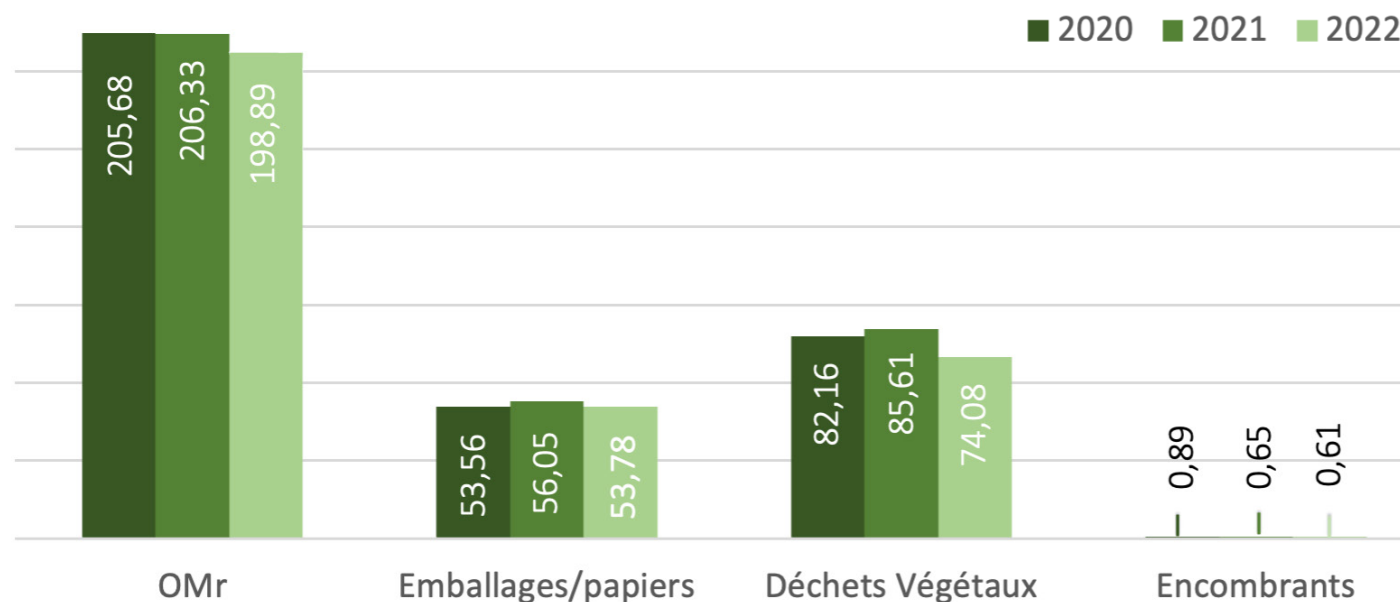
Nombre de bacs livrés en 2022 par EPCI



## • Évolution des ratios en porte à porte (kg/hab/an)

Globalement les ratios collectés ont baissé en 2022 par rapport à 2021 de - 6 % avec une part plus importante portant sur les déchets végétaux (-13,5 %) qui s'explique en partie par les conditions climatiques de l'année.

Évolution des ratios en porte à porte





# RPQSP : indicateurs techniques

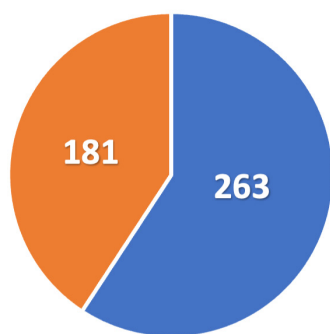
## • Collecte des encombrants

Le Siredom a conventionné avec la Recyclerie du Gâtinais afin de favoriser la mise en place de solutions de tri des encombrants en vue de leur réutilisation. Pour se faire, celle-ci a en charge la gestion des appels et la prise des rendez-vous avec les particuliers, la collecte des objets encombrants et la vente ou valorisation de ceux-ci.

Ce service proposé aux habitants de ce territoire est gratuit, une fois dans l'année, pour les plus de 70 ans et personne à mobilité réduite et payant pour les autres usagers (39,8 € TTC la collecte). Si l'habitant est absent ou les objets présentés à la collecte non conformes, le déplacement est facturé 25 € TTC.

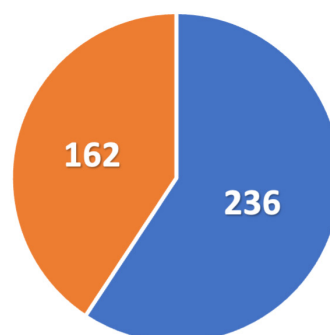
	2021	2022	Évolution
Adresses collectées	444	398	-10,4%
Administrés facturés	181	162	-10,5%
Administrés non facturés + 70 ans/PMR	263	236	-10,3%
Km parcourus	16 034	11 854	-26,1%
Tonnage total	41	39	-5,2%
Dont réutilisation	0,61	1,33	117,7%
Dont DEA	18,45	17,40	-5,7%
Dont autres filières valorisables	20,79	17,66	-15,0%
Dont déchets ultimes	0,80	1,80	125,4%
Taux de valorisation	98%	94%	-3,7%

Répartition des RDV encombrants payant/non payant en 2021



■ Administrés +70 ans/PMR ■ Administrés facturés

Répartition des RDV encombrants payant/non payant en 2022



■ Administrés +70 ans/PMR ■ Administrés facturés

## COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

### • Les flux de déchets

	OMr	Emballages papiers	Verre
Nombre de contenants	56	180	154
Ratio : contenants/habitant	1 066	349	408
Distance parcourue pour la collecte (km/an)	14 458	16 536	32 302
Tonnage collecté	935,22	476,62	1 911,12

Les bornes pour les ordures ménagères sont implantées au pied de certaines résidences ou dans les hypercentres. Le reste de la collecte se faisant en porte à porte, le maillage est donc moins important que pour les autres déchets.

Le verre est collecté uniquement en apport volontaire.

### • Le parc de bornes (BAV)

Répartition des bornes collectées sur chaque EPCI :

		OMr	Emballages Papiers	Verre
CCDH	Nombre bornes	40	87	67
	Ratio : bornes / habitant	654	301	390
CCEJR	Nombre bornes	1	12	11
	Ratio : bornes / habitant	6 464	539	588
CAESE	Nombre bornes	0	9	9
	Ratio : bornes / habitant	0	212	212
CCPL	Nombre bornes	15	70	64
	Ratio : bornes / habitant	1 792	384	420
CCVE	Nombre bornes	0	2	3
	Ratio : bornes / habitant	0	738,5	492,3
<b>TOTAL Hurepoix</b>		<b>56</b>	<b>180</b>	<b>154</b>

# RPQSP : indicateurs techniques

## • Tonnages collectés en apport volontaire et évolution

### Les chiffres clés

935 tonnes d'ordures ménagères

477 tonnes d'emballages/papiers

1 911 tonnes de verre

=> 3 323 tonnes

## Répartition des tonnages collectés sur chaque EPCI

		OMr	Emballages Papiers	Verre
CCDH	Tonnage	704	265	762
	Ratio (kg/hab/an)	27	10	29
CCEJR	Tonnage	7	19	200
	Ratio (kg/hab/an)	1	3	31
CAESE	Tonnage	-	11	61
	Ratio (kg/hab/an)	-	6	32
CCPL	Tonnage	224	181	849
	Ratio (kg/hab/an)	8	7	32
CCVE	Tonnage	-	1	39
	Ratio (kg/hab/an)	-	0	26
TOTAL Hurepoix	Tonnage	935	477	1 911
	Ratio	15	8	30

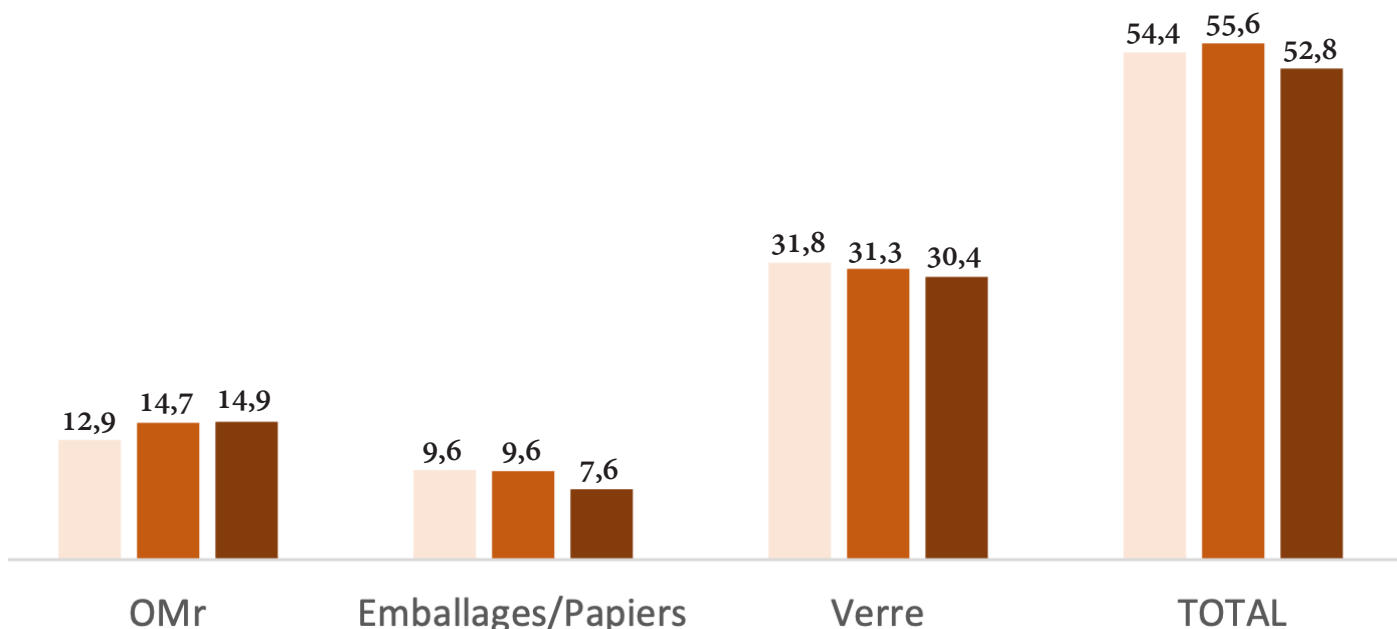


## • Evolution des Ratios en apport volontaire (kg/hab/an)

Les ratios collectés sont globalement stables en 2022 par rapport à 2021, mais avec des disparités par flux : les ordures ménagères ont augmenté de 5% et le verre de 3% alors que dans le même temps les emballages et papiers ont baissé de 16%.

### Évolution des ratios collectés en apport volontaire

■ 2020 ■ 2021 ■ 2022



## BILAN DES COLLECTES SUR LE HUREPOIX

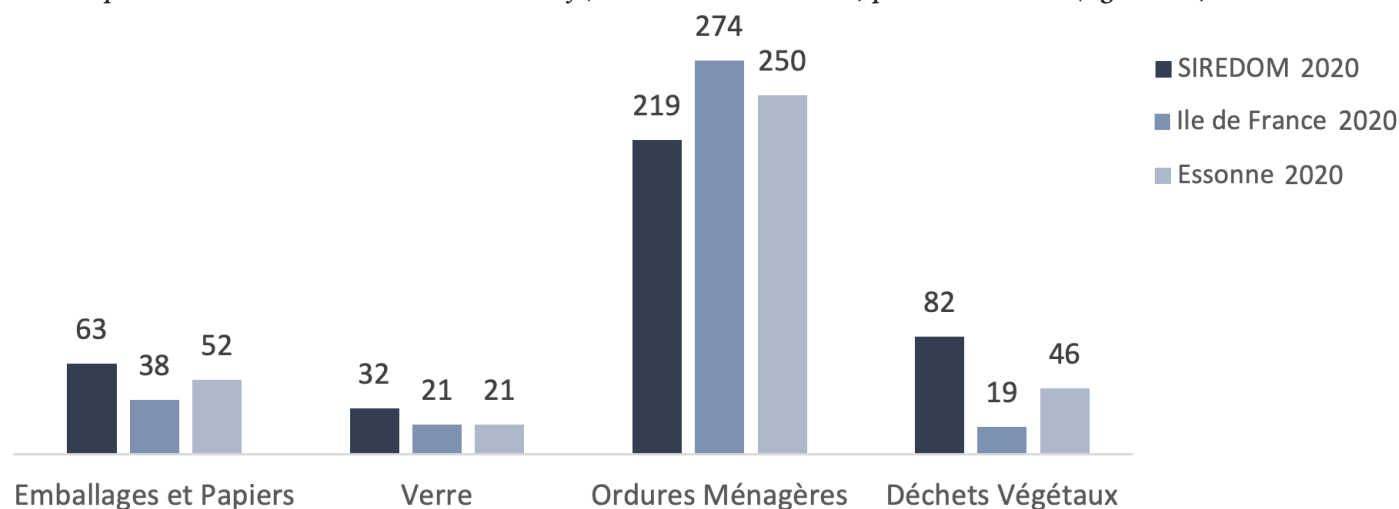
### Les chiffres clés

13 444 tonnes d'ordures ménagères  
 3 859 tonnes d'emballages/papiers  
 1 911 tonnes de verre  
 4 659 tonnes de déchets végétaux  
 39 tonnes d'encombrants  
 => 23 913 tonnes

		OMr	Emballages papiers	Verre	Déchets Végétaux	Encombrants	TOTAL
CC Dourdannais	Tonnage	5 866	1 537	762	1 544	11	9 722
	Ratio (kg/hab/an)	224	59	29	59	0	372
CC Entre Juine et Renarde	Tonnage	1 494	389	200	728	6	2 816
	Ratio (kg/hab/an)	231	60	31	113	1	436
CC Étampois Sud Essonne	Tonnage	395	120	61	202	1	779
	Ratio (kg/hab/an)	207	63	32	105	0	408
CC Pays de Limours	Tonnage	5 449	1 718	849	2 043	20	10 079
	Ratio (kg/hab/an)	203	64	32	76	1	375
CC Val d'Essonne	Tonnage	240	95	39	143	1	517
	Ratio (kg/hab/an)	162	64	26	97	0	350
TOTAL	Tonnage	13 444	3 859	1 911	4 659	39	23 913
	Ratio (kg/hab/an)	214	61	30	74	1	380

### Comparaison des ratios du Siredom et de l'Ordif (Essonne et Île-de-France)

Comparaison des ratios du Siredom et de l'Ordif (Essonne et Île-de-France) pour l'année 2020 (Kg/hab/an)



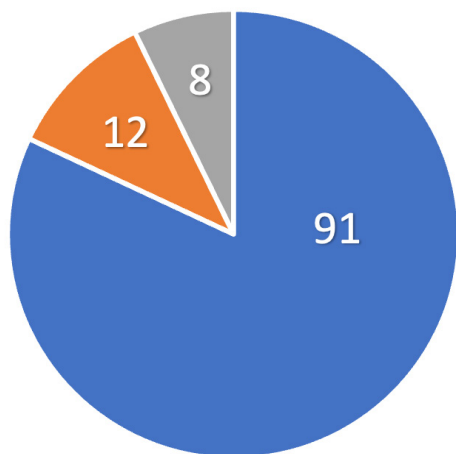
On constate de bonnes performances sur le territoire du Hurepoix en terme de collecte sélective, en comparaison avec l'Île-de-France et l'Essonne. **Chaque habitant a trié 95 kg/an de collecte sélective contre 73 kg/an en moyenne pour un habitant de l'Essonne.**

De même, un habitant du territoire du Hurepoix a produit 219 kg/an d'ordures ménagères résiduelles contre 250 kg/an en moyenne en Essonne. Quant aux déchets végétaux, ce territoire étant rural, il est cohérent de retrouver des ratios de collecte plus élevés pour ce flux.

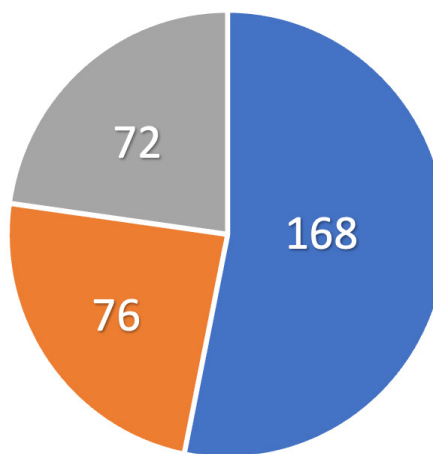
## LES RÉCLAMATIONS

En 2022, le service collecte du Siredom a traité 427 réclamations dont 111 pour la collecte en apport volontaire et 316 sur le porte à porte. La répartition est la suivante :

Réclamations sur les Bornes d'Apports volontaires (BAV)



Réclamations sur le Porte-à-Porte (PaP)



■ Absence de collecte ■ Dépôts sauvages ■ Stationnement gênant

■ Absence de collecte ■ Collecte non conforme ■ Stationnement gênant

## F - LA REDEVANCE SPÉCIALE SUR LE HUREPOIX

### RÈGLE D'APPLICATION

La redevance spéciale doit être acquittée par tout bénéficiaire du service de collecte public n'étant pas un ménage et dépassant le seuil de présentation de 1500 litres par semaine, tous flux confondus (commerçants, artisans, administrations, associations, camping, etc.)

### TARIFS 2022

Les tarifs ont évolué de la façon suivante :

- Une part fixe correspondant au traitement et suivi des dossiers a été fixée annuellement à 247,55 €
- Une part variable qui est fonction du volume présenté à la collecte.

Flux	Prix au litre
Ordures ménagères	0,047 €/L
Emballages/Papiers	0,028 €/L
Déchets Végétaux	0,028 €/L

### RECETTES 2022

En 2022, 30 entreprises ont été concernées par ce dispositif. Perçue pour l'année 2022 : 286 420,54 €.





# RPQSP : indicateurs techniques

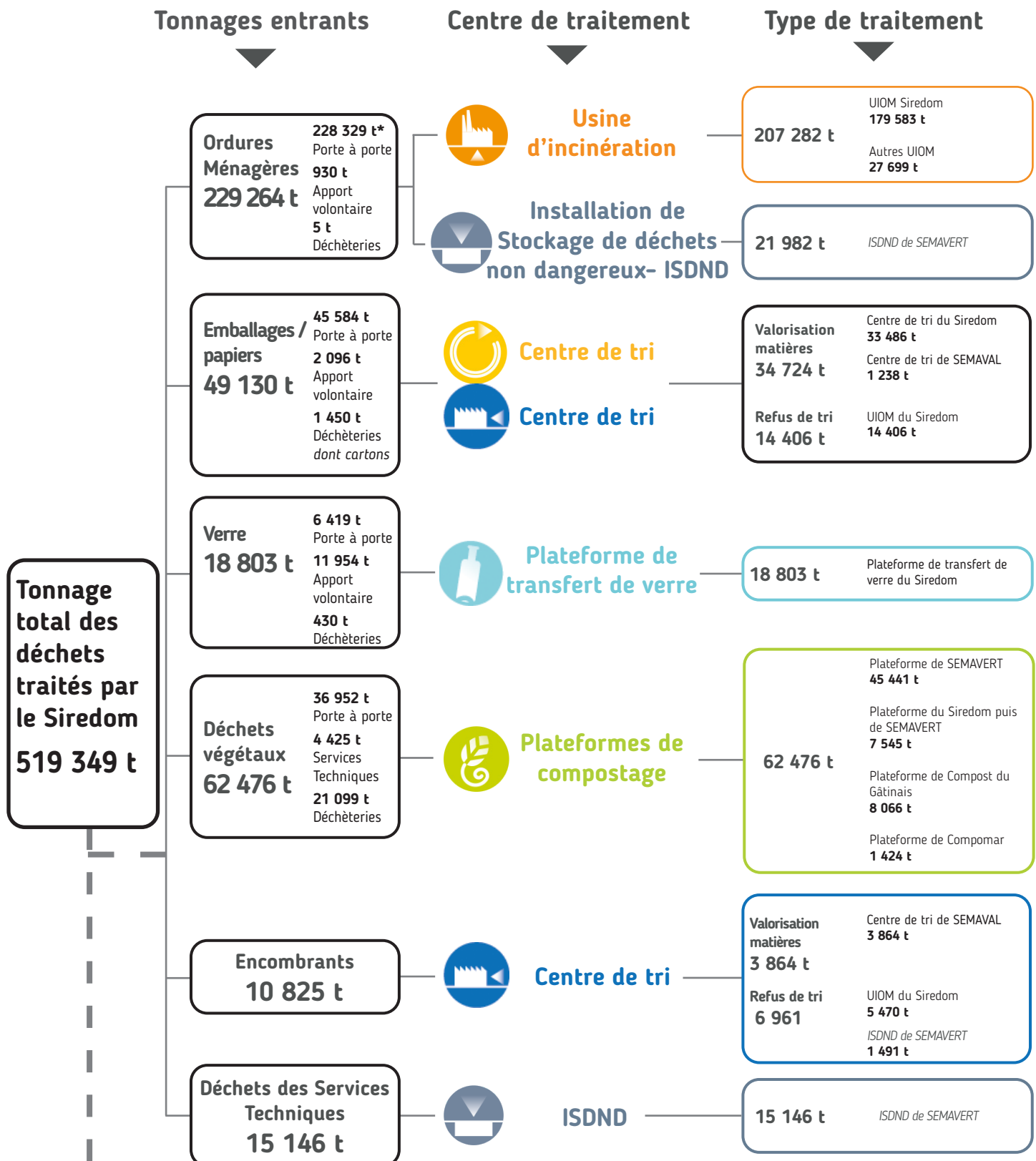
## G - LE TRAITEMENT DES DÉCHETS - ORGANISATION

### INDICATEUR IV.1 LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT

	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs	Déchets végétaux	Encombrants	Déchets des services techniques	Tout-venant valorisable	Tout-venant enfouissable	Gravats et inertes	Ferrailles	Déchets d'équipements électriques et électroniques	Déchets diffus spécifiques	Plâtres	Pneus	Déchets d'éléments d'ameublement
CITD de Vert-le-Grand / Tri		▲												
Centre de tri DAE de Vert-le-Grand / SEMAVAL / Tri				▲		▲			▲				▲	▲
Plateforme de Vert-le-Grand / SEMAVERT / Compostage			▲											
Plateforme de Moigny-sur-École / Compost du Gâtinais / Compostage			▲											
Plateforme de Boissy-le-Sec / Compost Sud-Essonne / Compostage			▲											
Plateforme de Saclay / Compomar / Compostage			▲											
Centre des Terres polluées de Vert-le-Grand / Biogénie / Traitement					▲									
Plateforme des déchets du BTP de Vert-le-Grand / SEMATERRE / Tri								▲				▲		
Démantèlement et recyclage / Ecologic / Tri										▲				
Traitement des pneumatiques / Aliapur / Tri													▲	
Unité de valorisation énergétique de Vert-le-Grand / CITD / Incinération avec récupération d'énergie	▲													
Centre de stockage et de tri / Triadis séché / Enfouissement											▲			
Centre de stockage de déchets ultimes / SEMAVERT / Enfouissement	▲				▲	▲	▲	▲				▲		

## H - LE TRAITEMENT DES DÉCHETS - BILAN

### INDICATEUR V.1 CAPACITÉ ET TONNAGES TRAITÉS

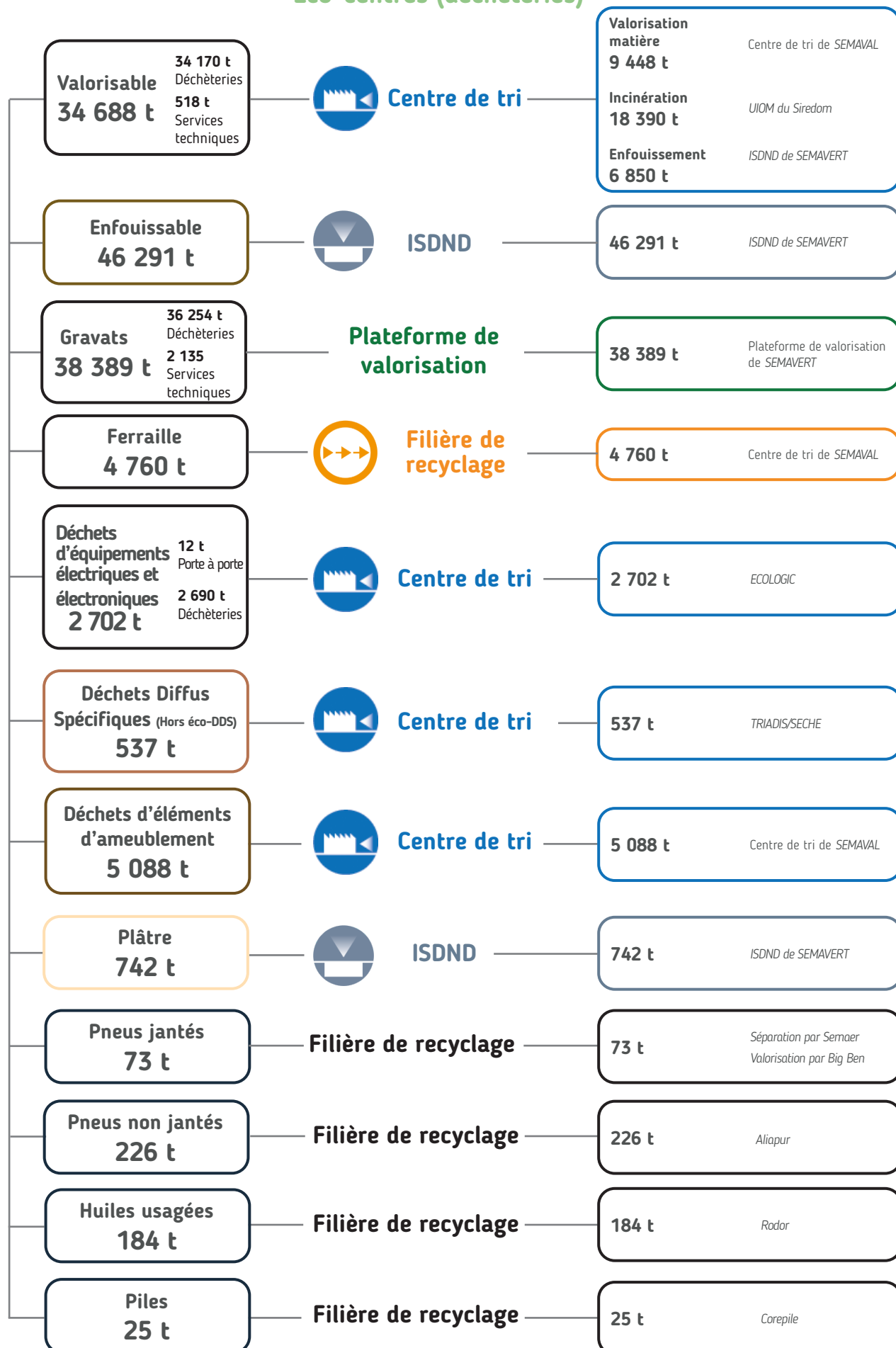


\* écart de 35 t entre les données du Siredom et celles de notre délégataire du fait des modifications de bons de pesée de 2021 sur l'exercice 2022.

\*\* DEA : déchets d'activités économiques

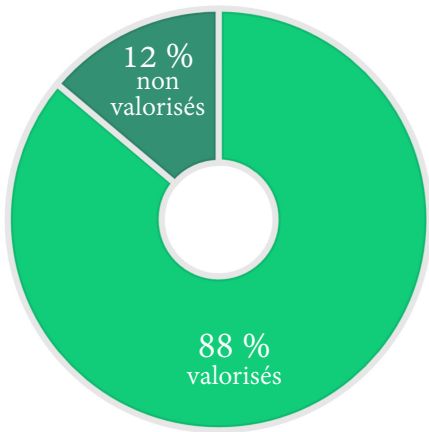
# RPQSP : indicateurs techniques

## Éco-centres (déchèteries)

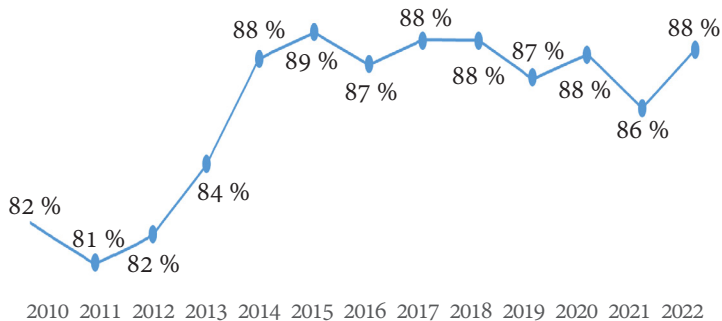


# RPQSP : indicateurs techniques

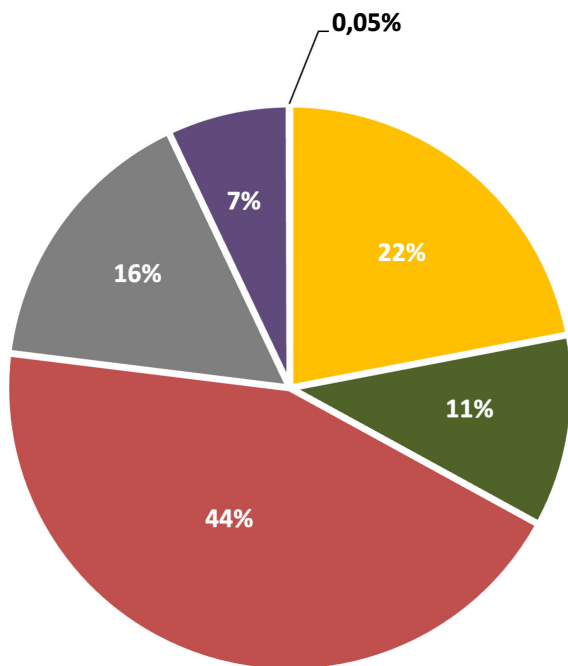
## V.1.1 - TAUX GLOBAL DE VALORISATION



Évolution du taux global de valorisation



## V.1.2 - MODES DE TRAITEMENT VERS LESQUELS SONT ORIENTÉS LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

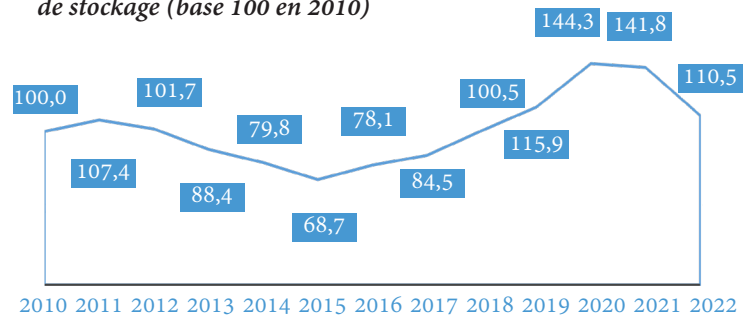


- Centre de tri ou repreneurs directs
- Incinération
- Stockage de déchets inertes
- Compostage
- Stockage de déchets non dangereux
- Autres traitements

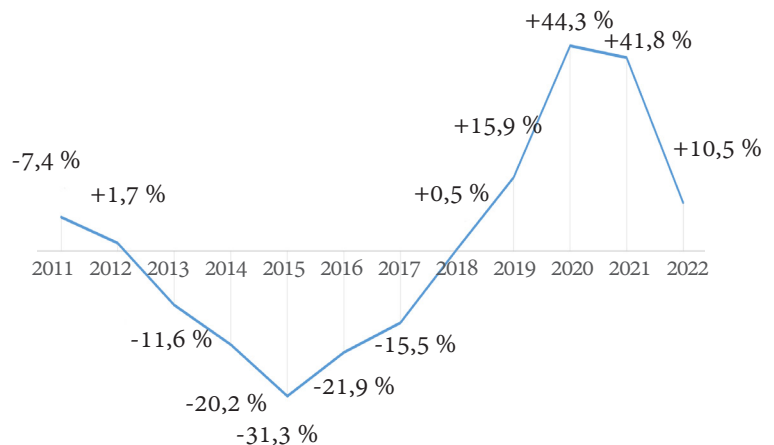
## V.1.3 - INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MISEN INSTALLATION DE STOCKAGE

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en installation de stockage en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

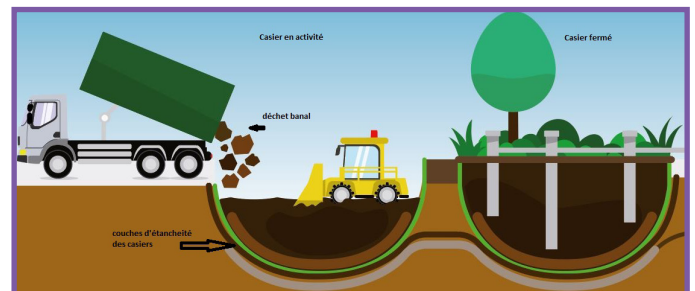
Indice de réduction des quantités des déchets mis en installation de stockage (base 100 en 2010)



Évolution des quantités de déchets enfouis (base 2010)



Baisse sensible des tonnages enfouis de -22 % par rapport à 2021.



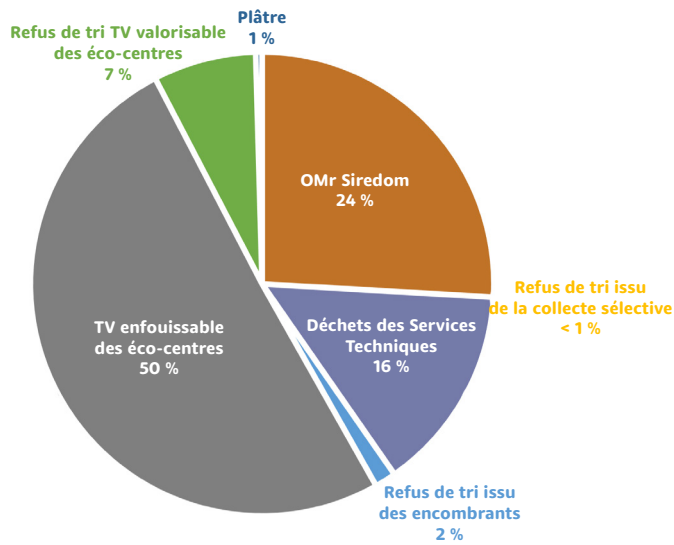
L'ensemble des autres déchets sont eux aussi en diminution :

- ☞ -28 % sur les OMr du Siredom
- ☞ -12 % sur les déchets des services techniques non triés
- ☞ -23 % sur les enfouissables des déchèteries
- ☞ -12 % sur les refus de tri des encombrants

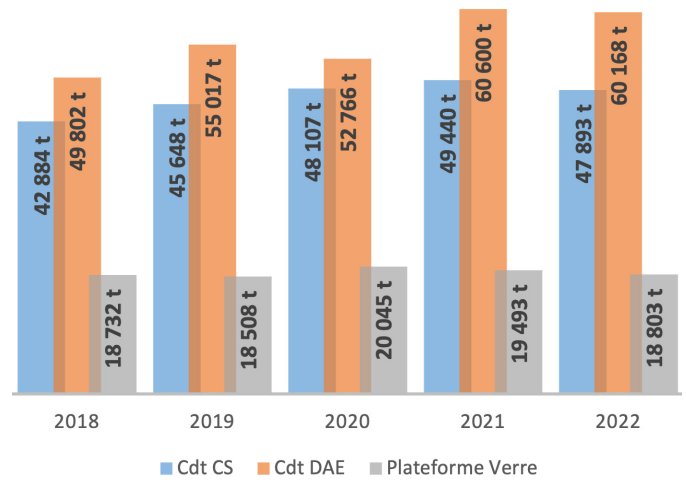


# RPQSP : indicateurs techniques

## • Origine des flux traités en enfouissement



## • Centres de tri de la Collecte Sélective (Cdt CS) et des Déchets d'Activités Économiques (Cdt DAE)



En 2022, les tonnages des collectes sélectives sont en baisse par rapport à 2020 et 2021, années marquées par les périodes de confinement et le développement du télétravail. L'évolution du ratio de collecte sélective a été de -3,13% entre 2021 et 2022 pour l'ensemble du Siredom.

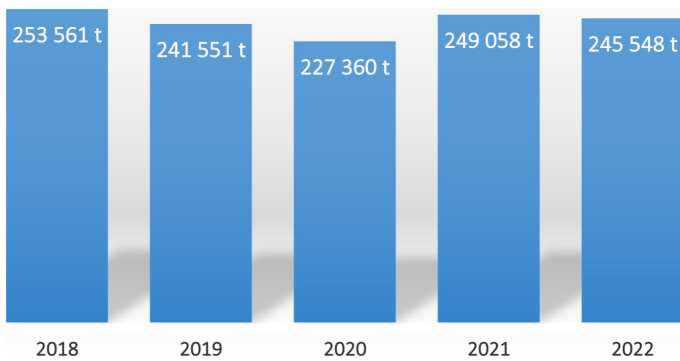
De plus, les tonnages de valorisables issus des déchèteries et des encombrants sont en baisse en 2022 ce qui induit une légère baisse des apports au centre de tri des DAE.



## V.1.4 – TONNAGES TRAITÉS

### • Unité d'incinération des Ordures Ménagères

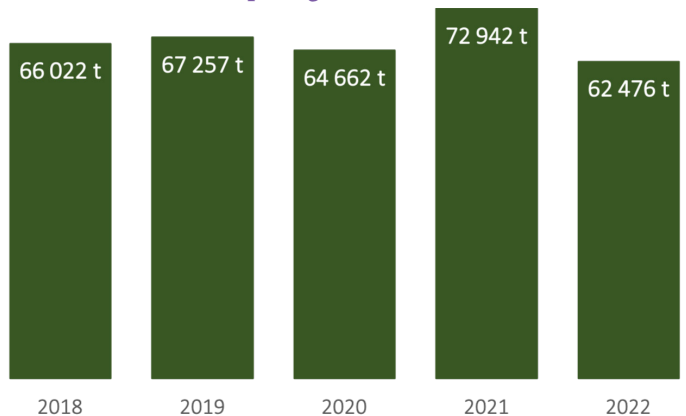
Quantité de déchets traités en valorisation énergétique (UIOM et valorisation combustible)



Les déchets traités en usine d'incinération sont les ordures ménagères résiduelles, les refus issus de la collecte sélective, des encombrants et du valorisable.



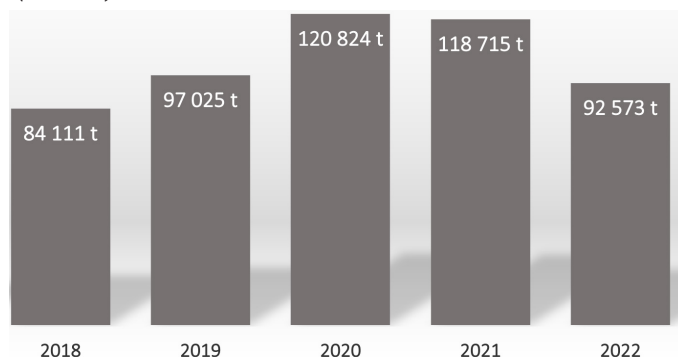
### • Plateformes de compostage



Sur 2022, nous constatons une forte baisse des tonnages de déchets végétaux : -10% sur les éco-centres ; - 12% sur les collectes en porte-à-porte ; et -41% venant des services techniques.

## • Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

Quantité de déchets traités en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)



Les déchets enfouis en 2022 ont fortement baissé par rapport à 2021 (-22%). Cette baisse porte sur tous les déchets (hors plâtre) et plus particulièrement sur les ordures ménagères résiduelles (-28%) et l'enfouissable issu des déchèteries (-23%). Les résultats observés pour ces derniers découlent de la politique menée par le SIREDOM, sur le contrôle des apports et le tri en déchèteries.

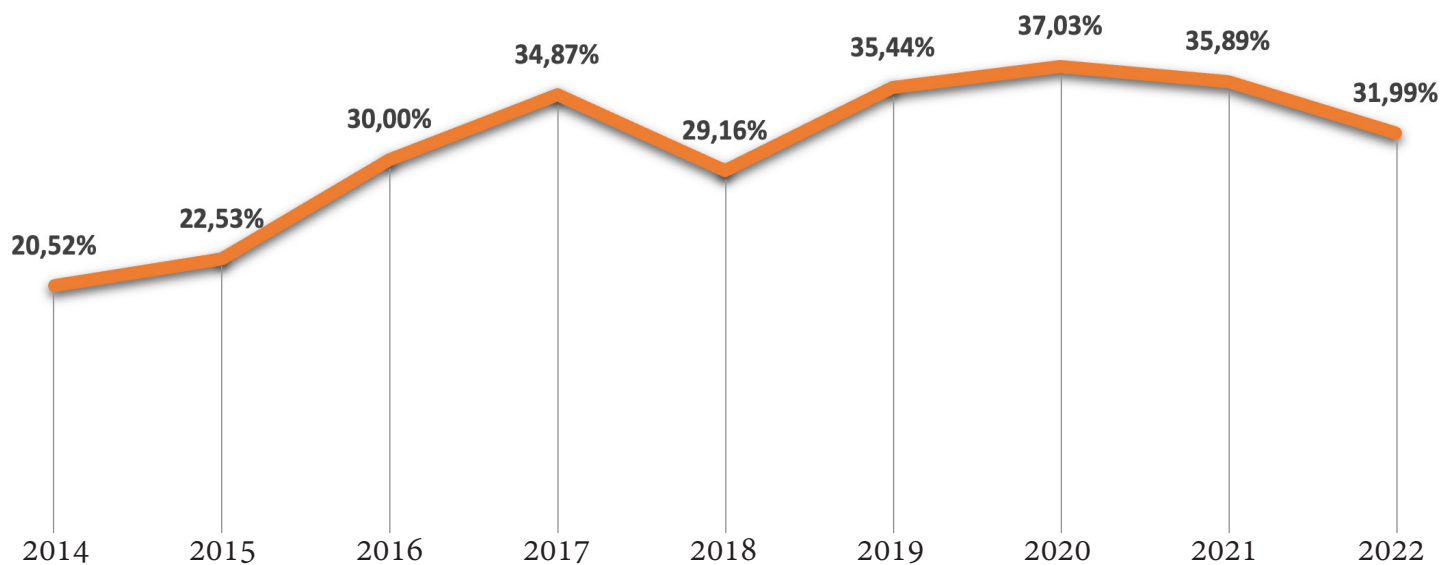


## • Refus de tri et performance

Le taux présenté correspond au **taux de refus « sortants »**, calculé au regard des tonnages non valorisés par rapport aux tonnages traités sur la chaîne de tri.



Évolution du taux de refus de tri de 2014 à 2022

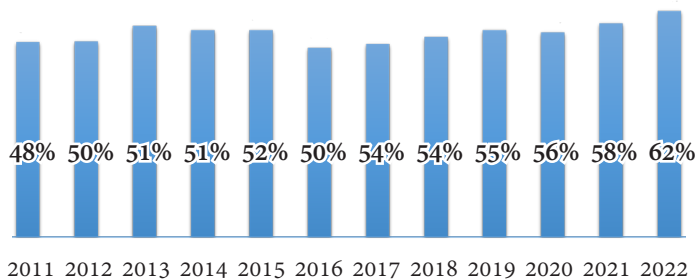




## V.2.2 – ESTIMATION DE LA PERFORMANCE DE VALORISATION

L'objectif national de taux de recyclage des déchets d'emballages est de 75%. Le Gisement étant calculé sur l'ensemble des emballages mis sur le marché français, la performance de valorisation du Siredom est donc estimée.

Évolution du taux de recyclage des déchets d'emballages - Objectif national 75%\*



\* Nota : Calcul basé sur une interpolation du gisement national des usagers ramené au Siredom

Depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri fin 2016 et les travaux de modernisation de la chaîne de tri, le taux de recyclage des emballages augmente de façon régulière.

La nouvelle ligne de tri est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021. On observe un impact positif sur les performances. Ainsi, les emballages et papiers valorisés ont augmenté de 6% entre 2021 et 2022.



## V.2.3 – RÉSIDUS DE L'INCINÉRATION

Les tonnages des résidus spécifiques à l'incinération des ordures ménagères (mâchefers, résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (refiom), cendres) sont indiqués ci-dessous.

Sous-produits de l'incinération	2020	2021	2022
Mâchefers valorisés	40 155 t	38 233 t	37 916 t
Aluminium issu des mâchefers	583 t	802 t	634 t
Acier issu des mâchefers	2 867 t	5 425 t	4 911 t
Refiom	2 727 t	2 590 t	2 820 t
Cendres	2 901 t	4 096 t	3 792 t
<b>Total</b>	<b>49 233 t</b>	<b>51 146 t</b>	<b>50 073 t</b>

Les cendres et refiom sont envoyés au centre de stockage de classe 1 de l'entreprise Sèche éco-industries à Changé (en Mayenne).



## I - IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LA GESTION DU BAS DE QUAI DES DÉCHÈTERIES (HORS BRIIS-SOUS-FORGES, DOURDAN ET SAINT-CHÉRON)

Un objectif de réduction des impacts environnementaux a été défini dans le cahier des charges de notre prestataire de collecte.

### POSTES D'ÉMISSIONS

#### • Postes d'émissions retenus

La collecte et le transport des déchets. Les principaux facteurs à prendre en compte sont le type et la motorisation des véhicules, leur consommation et les distances parcourues.

#### • Postes d'émissions non retenus

Tous les autres postes, non liés à la collecte et/ou non représentatifs comparé à l'impact du transport.

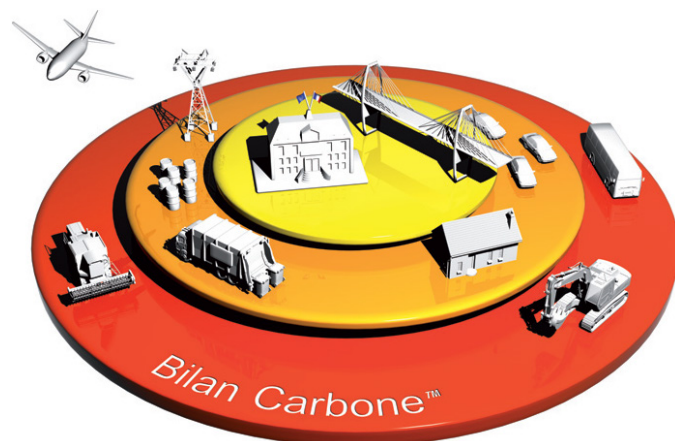


### DÉFINITION DES SCOPES DU BILAN CARBONE®

**Scope 1 :** Émissions directes de GES induites par la combustion d'énergie (pétrole, gaz, charbon...) lors du transport des déchets par les véhicules

**Scope 2 :** Émissions indirectes de GES induites par l'achat ou la production d'électricité

**Scope 3 :** Autres émissions indirectes de GES liés au traitement et à la valorisation des déchets des éco-centres. Les émissions évitées correspondent aux déchets directement valorisables, comme les ferrailles, ou aux déchets contenant des produits valorisables, comme le tout-venant valorisable, qui permettent de contrebalancer les émissions des scopes 1 et 2.



Dans le cadre du présent bilan carbone, nous n'observons que le scope 1 pour définir l'Indicateur de Performance Environnementale chiffré (IPE) et calculé comme suit :

$$\text{IPE} = \frac{1\,614,23 \text{ T CO}_2\text{e}}{34\,724 \text{ bennes vidées}} \times 1000 = 46,49 \text{ kg CO}_2\text{/benne}$$

Indicateur de Performance Environnementale sur le scope 1 retenu	2020	2021	2022
IPE (kg/ CO <sub>2</sub> /benne)	52,85	52,52	46,49

Évolution de l'Indicateur de Performance Environnement	+ 0,62 %*	+ 12,97 %
--	-----------	-----------

Le bilan carbone de la gestion du bas de quai réalisé en 2022 montre une réduction d'environ 13% d'émission de gaz à effet de serre.

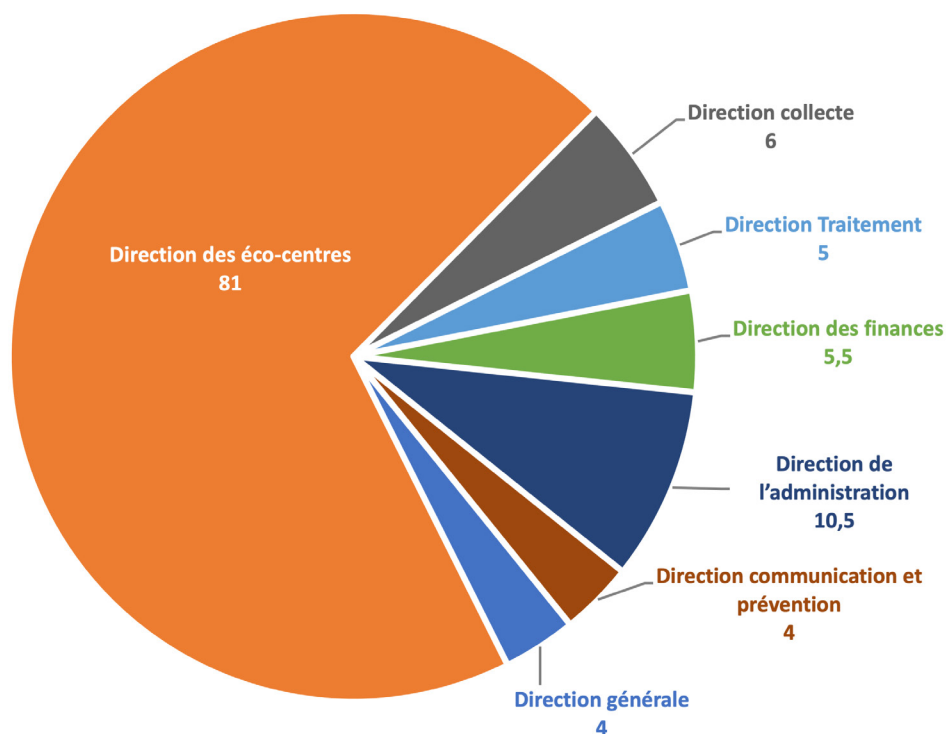
Cette diminution est due à l'optimisation des taux de remplissage des bennes.



## J - L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

### EMPLOIS AU SEIN DU SIREDOM

116 agents en 2022



Années	2020	2021	2022
Âge moyen (ans)	42	44	46

En 2022, les services du Siredom ont évolué :

#### - Recrutements :

- 1 chargé de communication numérique
- 1 assistante de direction pour les éco-centres
- 1 agent valoriste à temps complet
- 2 agent valoriste à temps non complet le week-end
- 1 responsable d'équipe médiateurs
- 4 agents médiateurs à temps complet
- 1 agent médiateurs à temps non complet

#### - Mouvements internes :

- 2 chargés de prévention
- 1 agent à mi-temps chargé du secrétariat
- 1 agent RH chargé de la prévention des risques et des formations
- 1 assistant administratif et technique pour le service collecte/déchèterie

### ACCIDENTOLOGIE 2022

Nombre de postes	Taux annuel gravité des accidents (%) (pour 1000)	Taux annuel de fréquence des accidents (%) (pour 1 million)
116	3,4	59

### EMPLOI CHEZ LES PRESTATAIRES DU SIREDOM (PAR SECTEUR)

#### Collecte (2 entreprises)

Nombre de postes	Taux annuel gravité des accidents (%) (pour 1000)	Taux annuel de fréquence des accidents (%) (pour 1 million)
53,25	2,00	22,73

#### Traitement

Nombre de postes	Taux annuel gravité des accidents (%) (pour 1000)	Taux annuel de fréquence des accidents (%) (pour 1 million)
156	2,23	23,5

## A - MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

Ces indicateurs ont pour vocation de mettre en avant les modalités d'organisation du service proposé aux usagers.

	Apports des collectivités							Total déchets
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Collectes sélectives	Déchets végétaux	Encombrants	Déchets des Services Techniques	Déchèteries	
Population desservie	915 050	915 050	915 050	915 050	852 156	915 050	915 050	915 050
Tonnage	229 264	18 372	47 680	36 952	10 837	22 224	154 026	497 132
Ratio Siredom en Kg/hab	251	20	52	40	13	24	168	544
Ratio IDF en Kg/hab (Données 2021)	281	21	42	21	28		82	476
Écart/ratio IDF	- 10,8 %	- 4,4 %	+ 24,7 %	+ 92,3 %	- 54,6 %	-	+ 105,3 %	+ 14,3 %
Ratio Essonne en Kg/hab (Données 2021)	241	19	55	48	15	-	170	-
Écart/ratio Essonne	+ 4,0 %	+ 5,7 %	- 5,3 %	- 15,9 %	-15,2 %	-	-1,0 %	-



## B - BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

### MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES ET RECETTES LIÉES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services du Siredom. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses dégagé par cette section est appelé épargne brute.

Elle est utilisée en priorité au remboursement du capital emprunté. Le surplus constitue l'épargne nette qui permettra d'alimenter le financement des investissements prévus par le Siredom.

#### Indicateur X.1.1 – Les dépenses de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	41 300 515 €	43 692 914 €	56 428 993 €	74 250 930 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 178 729 €	4 129 093 €	4 644 773 €	5 429 019 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 090 430 €	6 536 089 €	10 528 447 €	6 026 916 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>47 569 674 €</b>	<b>54 358 096 €</b>	<b>71 602 212 €</b>	<b>85 706 865 €</b>
66 - Charges financières	149 942 €	313 473 €	10 846 €	- 51 691 €
66111 - Intérêts de ma dette	307 080 €	276 034 €	273 202 €	359 795 €
67 - Charges exceptionnelles	5 822 331 €	7 606 556 €	7 617 392 €	3 841 290 €
68 - Dotations pour provision			2 548 600 €	49 711 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>53 849 027 €</b>	<b>62 554 159 €</b>	<b>82 052 252 €</b>	<b>89 905 969 €</b>
D042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 238 575 €	1 351 240 €	4 656 995 €	3 894 523 €
D043 - Ordre à l'intérieur de la section				
D023 - Virement à la section d'investissement				
D002 - Reports de l'exercice n-1				
D022 - Dépenses imprévues				
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 238 575 €</b>	<b>1 351 240 €</b>	<b>4 656 995 €</b>	<b>3 894 523 €</b>
<b>Total Fonctionnement - Dépenses</b>	<b>55 087 602 €</b>	<b>63 905 399 €</b>	<b>86 709 247 €</b>	<b>93 800 492 €</b>

#### Indicateur X.2.1 – Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
70 - Produits des services	56 153 776 €	63 819 171 €	73 428 248 €	81 904 842 €
73 - Impôts et taxes	- €	- €	- €	- €
74 - Dotations, subventions et participations	5 850 567 €	7 170 019 €	8 276 516 €	8 324 562 €
75 - Autres produits de gestion courante	84 143 €	366 781 €	234 211 €	2 369 345 €
013 - Atténuation de charges	60 786 €	45 990 €	99 665 €	118 133 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>62 149 272 €</b>	<b>71 401 961 €</b>	<b>82 038 640 €</b>	<b>92 716 882 €</b>
76 - Produits financiers			12 010 €	10 292 €
77 - Produits exceptionnels (hors 775)	383 435 €	60 072 €	752 445 €	157 736 €
775 - Produit des cessions d'immobilisations	75 680 €	152 201 €	1 859 060 €	22 791 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions				2 548 600 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>62 608 387 €</b>	<b>71 614 234 €</b>	<b>84 662 156 €</b>	<b>95 456 301 €</b>
R042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 656 €	174 610 €	1 722 325 €	34 120 €
R043 - Ordre à l'intérieur de la section				
R002 - Reports de l'exercice n-1	1 131 402 €	3 001 494 €	4 399 350 €	1 683 710 €
<b>Total Fonctionnement - Recettes</b>	<b>63 801 445 €</b>	<b>74 790 338 €</b>	<b>90 783 831 €</b>	<b>97 174 131 €</b>

## MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES ET RECETTES LIÉES AUX INVESTISSEMENTS DU SERVICE

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources permanentes du Siredom, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt.

La section d'investissement est, par définition, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine du Siredom.

### Indicateur X.1.2 – Les dépenses d'investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2019	CA2020	CA 2021	CA 2022
20 - Immobilisations incorporelles	11 103 €	62 431 €	18 727 €	57 175 €
21 - Immobilisations corporelles	1 162 004 €	4 174 478 €	3 841 436 €	4 620 539 €
23 - Immobilisations en cours	5 881 072 €	2 039 709 €	2 093 701 €	48 537 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>7 054 179 €</b>	<b>6 276 618 €</b>	<b>5 953 864 €</b>	<b>4 726 251 €</b>
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés				
13 - Subventions	132 777 €			3 325 853 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 821 009 €	1 905 764 €	2 017 410 €	2 033 874 €
26 - Participations, créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières		710 000 €		
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 953 786 €</b>	<b>2 615 764 €</b>	<b>2 017 410 €</b>	<b>5 359 727 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>9 007 965 €</b>	<b>8 892 382 €</b>	<b>7 971 275 €</b>	<b>10 085 978 €</b>
D040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 656 €	174 610 €	1 722 325 €	34 120 €
D041 - Opérations patrimoniales				
D001 - Reports de l'exercice n-1	7 480 005 €	9 138 763 €	5 839 591 €	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>7 541 661 €</b>	<b>9 313 373 €</b>	<b>7 561 916 €</b>	<b>34 120 €</b>
<b>Total Investissement - Dépenses</b>	<b>16 549 626 €</b>	<b>18 205 754 €</b>	<b>15 533 191 €</b>	<b>10 120 098 €</b>
Déficit de n-1	1 217 306 €	825 118 €	498 065 €	63 623 €

### Indicateur X.2.2 – Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2019	CA2020	CA 2021	CA 2022
13 - Subventions d'investissement reçues	147 453 €	3 085 853 €	289 313 €	4 180 526 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 158 238 €	2 216 722 €	1 124 300 €	- €
21 - Immobilisations corporelles				867 351 €
23 - Immobilisations en cours	441 176 €		1 055 786 €	40 750 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 746 867 €</b>	<b>5 302 575 €</b>	<b>2 469 398 €</b>	<b>5 088 626 €</b>
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	3 425 419 €	5 712 348 €	6 485 588 €	2 391 174 €
26 - Participations, créances rattachées à des participations				
27 - Autres immobilisations financières			28 400 €	28 400 €
<b>Total des recettes financières</b>	<b>3 425 419 €</b>	<b>5 712 348 €</b>	<b>6 513 988 €</b>	<b>2 419 574 €</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>6 172 286 €</b>	<b>11 014 923 €</b>	<b>8 983 387 €</b>	<b>7 508 200 €</b>
R040 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections	1 238 575 €	1 351 240 €	4 656 995 €	3 894 523 €
R041 - Opérations patrimoniales				
R021 - Virement de la section de fonctionnement				
R024 - Produits des cessions d'immobilisations				
R001 - Reports de l'exercice n-1				
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 238 575 €</b>	<b>1 351 240 €</b>	<b>4 656 995 €</b>	<b>3 894 523 €</b>
<b>Total Investissement - Recettes</b>	<b>7 410 861 €</b>	<b>12 366 163 €</b>	<b>13 640 382 €</b>	<b>11 402 724 €</b>



# RPQSP : indicateurs financiers

## FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC (PRIX MOYEN)

Transport (Tr) / Traitement (Ttt)



TARIFS HT (€/t)		2021	2022
Collecte PàP	Forfait annuel marché PàP	988 366,21 €	1 020 959,77 €
	Ordures ménagères ( <i>part variable</i> )	76,41 €	98,67 €
	Déchets Végétaux ( <i>part variable</i> )	51,52 €	52,62 €
	Emballages et papiers ( <i>part variable</i> )	234,69 €	255,47 €
Collecte AV	Ordures ménagères	102,17 €	121,11 €
	Emballages et papiers	305,38 €	314,99 €
	Verre	92,24 €	104,12 €
Éco-centres : transport (Tr) et traitement (Ttt)	Inertes et gravats	(Tr) : 15,57 € (Ttt) : 9,94 €	(Tr) : 17,59 € (Ttt) : 10,09 €
	Enfouissable	(Tr) : 18,57 € (Ttt) : 88,56 € dont 30 € TGAP	(Tr) : 19,76 € (Ttt) : 100,55 € dont 40 € TGAP
	Valorisable	(Tr) : 47,67 € (Ttt) : 95,45 €	(Tr) : 50,81 € (Ttt) : 99,10 €
	Plâtres	(Tr) : 36,50 € (Ttt) : 101,00 € dont 37 € TGAP	(Tr) : 30,48 € (Ttt) : 111,24 € dont 45 € TGAP
	Ferraille	(Tr) : 49,85 € (Ttt) : - 157,72 € ( <i>recettes</i> )	(Tr) : 58,59 € (Ttt) : - 184,83 € ( <i>recettes</i> )
	Déchets Végétaux	(Tr) : 45,24 € (Ttt) : 34,57 €	(Tr) : 51,43 € (Ttt) : 34,61 €
	Cartons	(Tr) : 201,99 € (Ttt) : - 93,73 € ( <i>recettes</i> )	(Tr) : 226,20 € (Ttt) : - 114,95 € ( <i>recettes</i> )
	Verre en AV	(Tr) : 78,16 € (Ttt) : 5,97 €	(Tr) : 104,16 € (Ttt) : 6,21 €
	Emballages et papiers en AV	(Tr) : 275,66 € (Ttt) : 108,15 €	(Tr) : 328,02 € (Ttt) : 114,75 €
	Pneumatiques jantés	(Tr) + (Ttt) : 978,89 €	(Tr + Ttt) : 1 057,65 €
	Pneumatiques non jantés	(Tr) + (Ttt) : 462,34 €	(Tr + Ttt) : 520,01 €
	DDS	(Tr) + (Ttt) : 915,82 €	(Tr + Ttt) : 947,38 €
	Extincteurs et bouteilles de gaz (/unité)	(Tr) + (Ttt) : 20,60 €	(Tr + Ttt) : 23,98 €
	Huiles usagées (/litres)	(Tr) + (Ttt) : 0,08 €	(Tr + Ttt) : 0,08 €
Traitement	Ordures ménagères	(Ttt) : 70,63 € dont 8,00 € TGAP	(Ttt) : 76,20 € dont 11,00 € TGAP
	Encombrants	(Ttt) : 82,45 €	(Ttt) : 83,50 €
	Valorisable des services techniques	(Ttt) : 82,45 €	(Ttt) : 83,92 €
	Enfouissable des services techniques	(Ttt) : 81,54 € dont 30,00 € TGAP	(Ttt) : 97,79€ dont 40,00 € TGAP
	Gravats et inertes des services techniques	(Ttt) : 8,67 €	(Ttt) : 8,90 €
	Déchets Végétaux	(Ttt) : 35,09 €	(Ttt) : 35,56 €
	Emballages et papiers	(Ttt) : 108,15 €	(Ttt) : 114,75 €
	Verre	(Ttt) : 5,97 €	(Ttt) : 6,21 €

## LES SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. L'objectif est de limiter la pollution et d'éviter le gaspillage des ressources naturelles.

Les éco-organismes reçoivent un agrément par décret ministériel pour une durée limitée et reconductible. Ils devront ainsi faire la preuve d'avoir respecté leur cahier des charges réglementaire défini par l'État pour chaque filière.

Par cet agrément, les éco-organismes sont soumis à des obligations de moyens et de résultats.

L'article L541.10 du code de l'environnement et la loi AGECE définissent les filières et les obligations des éco-organismes.

### Les filières REP et les principaux éco-organismes partenaires du Siredom

#### Aliapur - REP Pneus

Aliapur est spécialisé dans la collecte, le regroupement, le tri, la valorisation matière ou énergétique et le recyclage de pneus usagés en France.



[www.aliapur.fr](http://www.aliapur.fr)

#### Citéo - REP Emballages/papiers

Citéo est née de la fusion d'Eco-Emballages et Ecofolio. Citéo est devenue une entreprise à mission pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers pour le compte des entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution.



[www.citeo.com](http://www.citeo.com)

#### Corépil - REP Piles

Corepile assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables issus de la consommation des ménages et des professionnels. Corepile organise également une filière hors agrément pour la reprise et le traitement des batteries de vélos et de mobilité électriques.



[www.corepile.fr](http://www.corepile.fr)

#### Dastri - REP Médicaments (PCT)

DASTRI est l'éco-organisme dédié aux Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI). Il prend en charge l'obligation réglementaire des producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux de mettre en place et de financer la reprise des produits mis sur le marché une fois arrivés en fin de vie. Cette obligation ne concerne que les produits piquants, coupants, tranchants (PCT) produits par les patients en autotraitement (PAT).



[www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)

#### EcoDDS - REP DDS / ABJ (Outils du peintre)

EcoDDS a pour mission d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques des particuliers. En 2022, il a reçu l'agrément outils du peintre de la filière Articles de bricolage et de jardin (ABJ).



[www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)

#### Ecologic - REP DEEE / ASL / ABJ (engins motorisés)

Ecologic coordonne la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). En 2022, l'éco-organisme a reçu l'agrément de la filière des articles de sport et loisirs (ASL) et de la gestion des machines et appareils motorisés thermiques de la filière des articles de bricolage et de jardin (ABJ).



[www.ecologic-france.com](http://www.ecologic-france.com)

#### Eco-maison - REP DEA / ABJ / Jouets / PMCB (autres produits et matériaux de construction)

Eco-maison est issu d'Éco-mobilier et a été créé en 2022 suite à l'obtention des agréments suivants :

- Filière jouets,
- Filière ABJ : articles de bricolage et matériels d'entretien et d'aménagement du jardin



- Filière Batiments : autres produits et matériaux de construction
- Ecomaison offre ainsi une seconde vie, par le réemploi ou le recyclage à tous les matériaux et objets de la maison.

[www.ecomaison.com](http://www.ecomaison.com)

## INFO-TRI : LE TRIMAN

Le triman est le logo qui vous aide à identifier les produits soumis à la filière pollueur/payeur (REP) : emballages, vêtements, meubles, appareils électriques

et électroniques, jouets, médicaments... La signalétique est accompagnée d'une information précisant les modalités de tri ou d'apport du déchet issu du produit.



Points de collecte sur [www.quefairedesdechets.fr](http://www.quefairedesdechets.fr)  
Privilégiez la réparation ou le don de votre appareil !

# RPQSP : indicateurs financiers

## Évolution des soutiens versés par les Éco-organismes

Le tableau présenté ci-dessous reprend les soutiens calculés sur l'année d'exploitation. Ils diffèrent des soutiens effectivement perçus sur l'année civile puisque les modalités de versement sont décalées.

Chaque année, le Siredom perçoit les soutiens de la part de Citéo au titre des emballages sous la forme de 4 acomptes trimestriels pour l'année n et d'un liquidatif pour l'année n-1. Le Siredom reverse aux collectivités, avec un décalage de 2 ans, la majorité de ces soutiens, déduction faite d'une retenue de 3,50 €/tonne d'ordures ménagères réceptionnées et des soutiens à la communication (hors soutiens aux ambassadeurs du tri).

Chaque année, le Siredom perçoit en début d'année les soutiens de la part de Citéo au titre des papiers de l'année n-1. Le Siredom reverse aux collectivités leur soutien pour Citéo «Papiers» dans la même année.



Éco-organismes agréés	Filière	2019	2020	2021	2022
Citéo « Emballages »	Emballages Ménagers	6 327 814 €	6 570 930 €	6 905 216 €	7 574 929 €*
Citéo « Papiers »	Papiers graphiques ménagers	554 865 €	569 097 €	507 933 €	534 462 €
Éco-mobilier	Déchets d'éléments d'ameublement (issus des encombrants)	493 057 €	550 802 €	459 522 €	455 542 €*
Éco-mobilier	Déchets d'éléments d'ameublement (issus des déchèteries)	99 399 €	83 132 €	156 116 €	181 657 €*
Ecologic	Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	135 492 €	132 974 €	135 984 €	163 441 €
ECODDS	Déchets diffus Spécifiques ménagers (DDS)	37 182 €	55 804 €	25 742 €	55 875 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 647 808 €</b>	<b>7 962 739 €</b>	<b>8 190 513 €</b>	<b>8 965 906 €</b>

\* : Données estimées

**Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Énergie  
par les Déchets et Ordures Ménagères**



**63 rue du Bois Chaland  
91090 Lisses**

**Tél : 01.69.74.23.50  
Mail : [contact@siredom.com](mailto:contact@siredom.com)**



**@siredom**